

BUDGET PRINCIPAL :
BUDGET PRIMITIF 2023

SOMMAIRE

I. Synthèse

II. Les lignes directrices

II.1. Vue d'ensemble

II.2. Recettes réelles

II.3. Dépenses réelles par commission

III. Vote du budget par chapitre nature

IV. Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Annexes

Annexe 1 : autorisations de programme

Annexe 2 : maquette institutionnelle du budget

I. Synthèse : un budget primitif volontaire et ambitieux

Grâce aux efforts consentis pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement, il nous est aujourd'hui permis d'envisager la construction budgétaire 2023 avec sérénité et ambition. En effet, malgré les dispositifs nationaux qui ont provoqué une augmentation mécanique de nos dépenses de près de 20 M€ depuis 2021, le dynamisme de certaines recettes de fonctionnement, conjugué à notre stratégie de gestion de la dette lorsque les conditions d'emprunt ont été particulièrement favorables, nous permet d'afficher un excellent résultat au terme de l'exercice 2022.

L'inscription des dépenses de solidarité sociale peut ainsi être sereinement abordée, même si les revalorisations salariales décidées en 2022 au niveau national s'appliqueront pleinement en 2023.

Une réelle ambition peut également être affichée, parce que cette excellente situation financière nous donne l'opportunité, tout en accélérant notre désendettement, de renforcer significativement le soutien au développement du territoire. Les crédits d'investissement direct seront ainsi portés à un niveau, jamais encore atteint, de 85 M€. Ils permettront d'entretenir, enrichir et améliorer nos infrastructures pour l'essentiel immobilières et routières, et soutiendront la réalisation des projets des acteurs publics du territoire. La volonté de renforcer encore et toujours plus notre capacité d'investissement reste animée par le souci de promouvoir une dynamique d'activité qui favorise l'emploi et contient une part de nos dépenses sociales (RSA).

Enfin, comme dans nos budgets précédents, nous préservons nos marges de manœuvre par la réservation de crédits au titre des dépenses imprévues. Cette précaution permettra de faire face aux possibles aléas et aux conséquences d'éventuelles décisions nationales qui pourraient nous être imposées.

Le budget proposé reflète cette volonté d'action est affiche ainsi un niveau total inédit en 2023 : 561 M€ dont 463,5 M€ en réel :

- Fonctionnement dépenses : 329,5 M€ en réel
- Investissement dépenses 134 M€ en réel

Dépenses
560 960 186

Recettes
560 960 186

Fonctionnement	Dépenses réelles de fonctionnement	329 489 520
	Dont dépenses imprévues	16 880 373
	Dépenses d'ordre	86 175 278
	Total dépenses de fonctionnement	415 664 798

Recettes réelles de fonctionnement	407 364 798
Dont excédent reporté	63 781 611
Recettes d'ordre	8 300 000
Total recettes de fonctionnement	415 664 798

Investissement	Dépenses d'ordre	11 300 000
	Dépenses réelles d'investissement	133 995 388
	Dont PPI (avec 3,8 M€ de dépenses imprévues)	85 000 000
	Dont capital de la dette bancaire (hors PPP)	16 555 560
Total dépenses d'investissement	145 295 388	

Recettes d'ordre	89 175 278
Recettes réelles d'investissement	56 120 110
Dont emprunt d'équilibre	10 000 000
Total recettes d'investissement	145 295 388

Plus en détail, concernant les recettes :

Il nous faut rester vigilants concernant nos recettes de fonctionnement, d'autant que nous n'avons plus de pouvoir de décision en la matière. Les seules dynamiques dont nous pouvons bénéficier sont dépendantes de la conjoncture économique (parts de TVA, DMTO...). Sachant que nous avons peu de visibilité quant à leurs évolutions, je propose d'inscrire une augmentation de la part de TVA égale à 2,5% afin de tenir compte de l'inflation qui reste importante. Je propose également de prévoir, pour les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), un montant de 35 M€ afin de nous préserver d'un éventuel ralentissement du marché immobilier.

Pour financer une partie de nos investissements, nous réduisons la prévision d'emprunt à 10 M€ (contre 18 M€ en 2022), les conditions de prêts étant aujourd'hui moins favorables. Nous continuerons en revanche à rechercher systématiquement d'autres sources de financement public (fonds européens, DSID, Fonds vert...).

Concernant les dépenses :

Solidarités sociales : l'année 2022 a été fortement marquée par des dispositions nationales (revalorisation exceptionnelle du RSA de +4%, réforme de la rémunération des assistants familiaux...) qui pèsent en année pleine sur le budget de 2023 et suivants. Les augmentations des dépenses sociales sont ainsi, en très grande partie, dues à des décisions prises par l'Etat. Le Département ne se contente pourtant pas d'absorber cette augmentation

de dépenses imposées, il s'engage en 2023 pour améliorer le service aux bénéficiaires de l'APA à domicile et de la PCH, grâce à la mise en place de la dotation qualité dans les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

Solidarités territoriales : notre volonté d'impulser le développement local se traduit d'abord par une augmentation significative des aides à l'investissement des pôles touristiques, en faveur des actions d'aménagement rural, des projets des communes urbaines, comme à la consolidation d'infrastructures telles que le barrage de Louet.

Infrastructures, collèges et mobilités : les prix de l'énergie et des matières premières engendrent une augmentation conséquente de nos prévisions de dépenses pour l'entretien des routes ainsi que la viabilité des bâtiments et des collèges. Au-delà des investissements habituels, une part importante des moyens (11,3 M€) sera affectée à la construction du nouveau siège des Archives Départementales. Egalement, pour faire face à la recrudescence des attaques informatiques, le Département investira fortement dans la prévention et le renforcement de ses dispositifs de sécurité.

Jeunesse, vie associative, cadre de vie : le Département poursuit son soutien aux acteurs locaux de l'animation, du sport et de la culture. La fête de la jeunesse au Pradeau (Festival 65^{ème} avenue), initiée en 2022, sera renouvelée en 2023 avec un programme plus étoffé et une journée supplémentaire spécifiquement dédiée aux collégiens. Outre l'accueil habituel du Tour de France masculin, le Département aura le plaisir d'accueillir une étape du Tour de France féminin et de la Vuelta espagnole.

Finances, ressources humaines : différentes mesures nationales de revalorisation du traitement indiciaire des personnels territoriaux et des minima sociaux ont eu pour conséquence une augmentation sensible de la masse salariale, perceptible dès le milieu d'année 2022 et dont les effets seront pleinement perçus en 2023. Non seulement, le Département absorbe ces augmentations pour lui-même, mais encore il participe au financement de ces surcoûts s'imposants également par le service d'incendie et de secours (SDIS).

Au final, nous parvenons à maîtriser ces augmentations de dépenses de fonctionnement, ce qui nous permet, dans la continuité des années passées, de renforcer encore, à un niveau inédit de 85 M€, nos investissements sur le territoire départemental.

II. Les lignes directrices

II.1 Vue d'ensemble

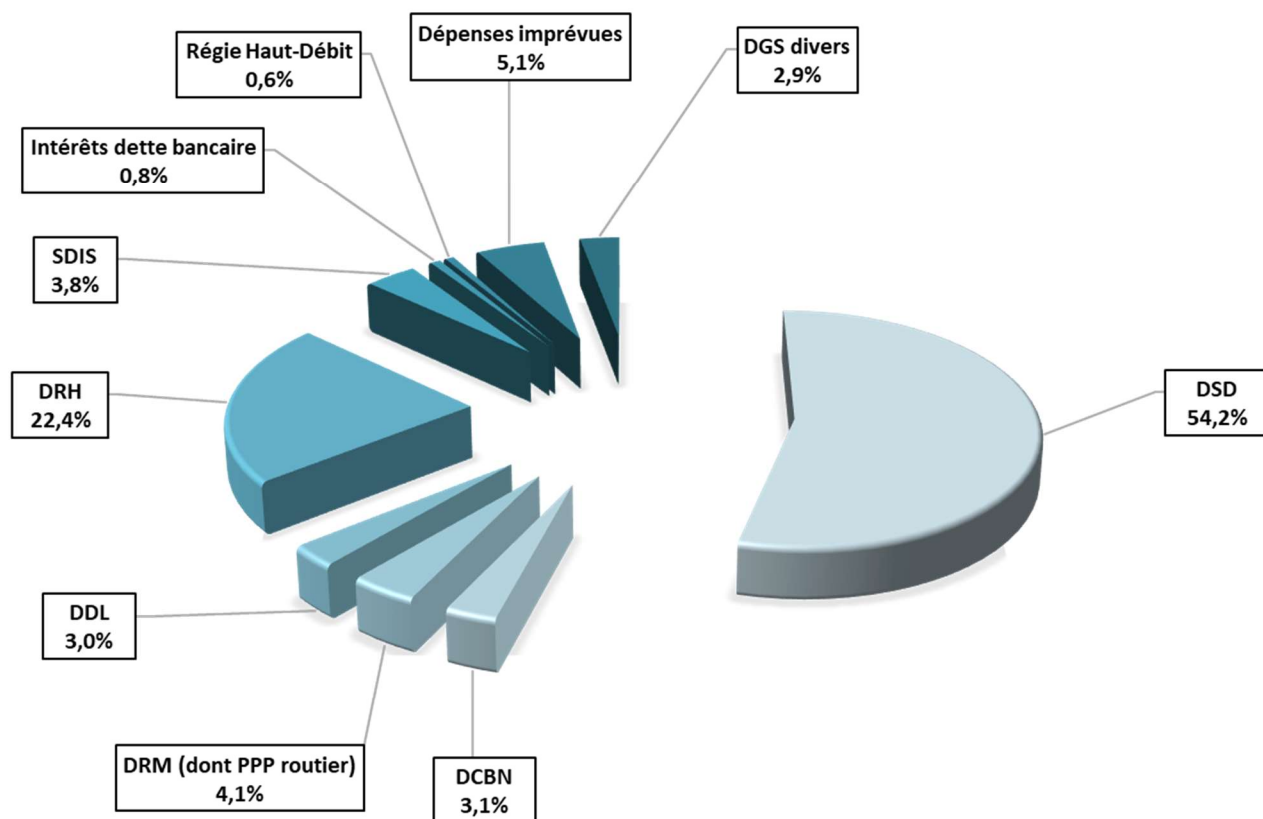
Recettes	Budget Total 2022	CA 2022	Budget Primitif 2023	Evolution CA 2022 à BP 2023
Fonct réel	370 633 394	397 881 969	407 364 798	2,4%
Fonct ordre	7 800 000	7 952 828	8 300 000	
Total fonctionnement	378 433 394	405 834 797	415 664 798	
Invt réel	67 723 933	68 655 414	56 120 110	-18,3%
Invt ordre	74 853 952	25 907 981	89 175 278	
Total investissement	142 577 885	94 563 395	145 295 388	
Total recettes	521 011 279	500 398 192	560 960 186	
Dépenses	Budget Total 2022	CA 2022	Budget Primitif 2023	Evolution CA 2022 à BP 2023
Fonct réel	306 579 442	288 981 263	329 489 520	14,0%
Fonct ordre	71 853 952	23 294 897	86 175 278	
Total fonctionnement	378 433 394	312 276 159	415 664 798	
Invt réel	131 777 885	113 770 644	133 995 388	17,8%
Invt ordre	10 800 000	10 565 912	11 300 000	
Total investissement	142 577 885	124 336 556	145 295 388	
Total dépenses	521 011 279	436 612 715	560 960 186	

Le budget primitif total (ordre + réel) s'élève à 561 M€ dont 463,5 M€ d'écritures réelles.

En fonctionnement les dépenses réelles s'élèvent à 329,5 M€ contre 289 M€ réalisés en 2022, soit +14%. Cette différence est principalement due aux dépenses imprévues non consommées au compte administratif (16,9 M€ inscrits en 2023) et à l'inscription de crédits nécessaires pour faire face, d'une part aux augmentations mécaniques comme le glissement vieillissement technicité (GVT) dans la paie par exemple, et d'autre part à l'inscription des crédits nécessaires pour faire face en année pleine, aux mesures nationales prises tout au long de l'année 2022, notamment les revalorisations salariales.

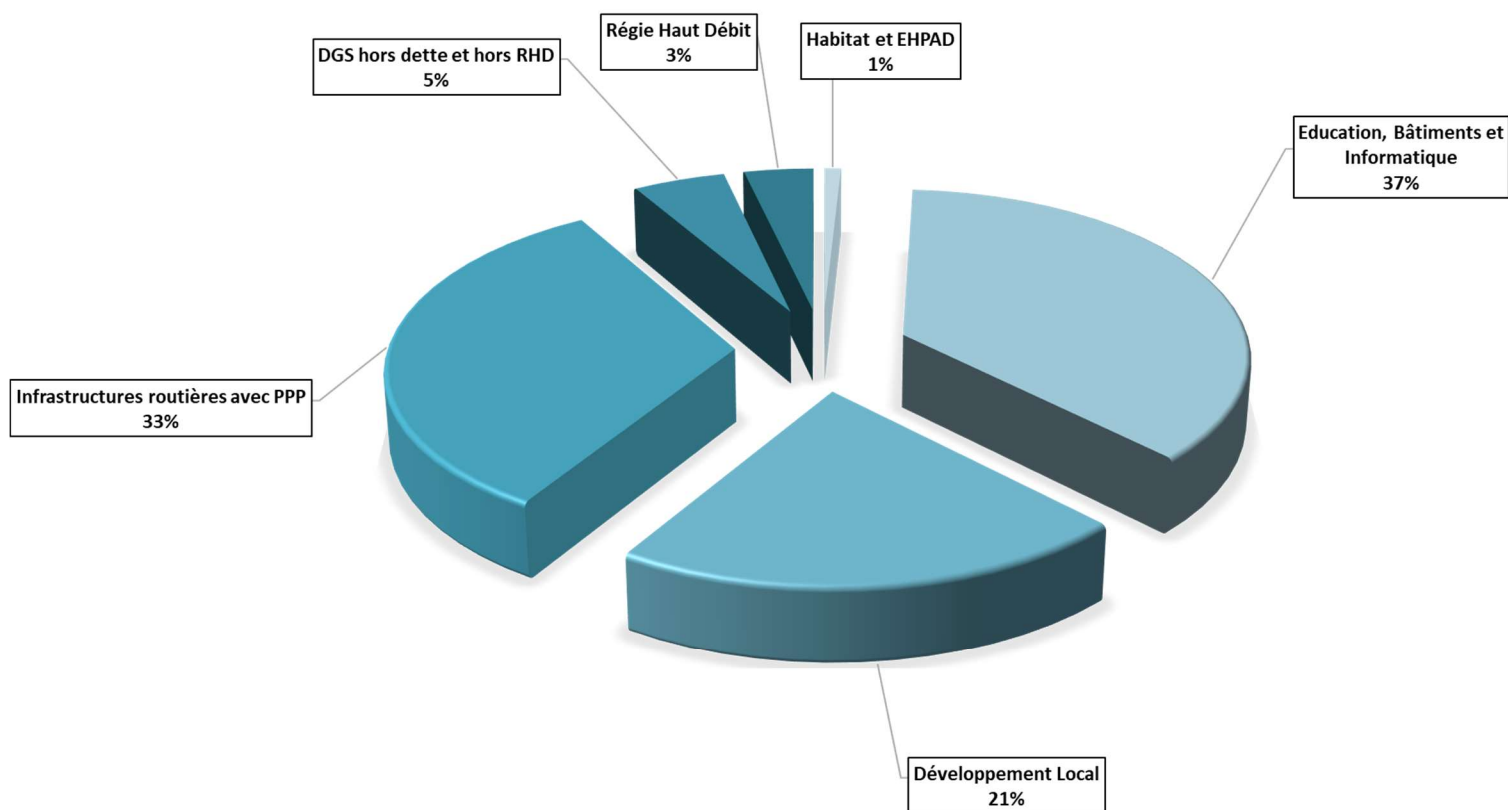
En investissement, les dépenses réelles s'élèvent à 134 M€ contre 113,8 M€ réalisés en 2022, soit +17,8 %. Parmi ces dépenses, le plan pluriannuel d'investissement (PPI), dont le périmètre est défini en retraitant de ce total le remboursement en capital (16,6 M€) et les écritures équilibrées en dépense et recette (emprunts revolving 2,7 M€, solde d'investissement reporté 29,8 M€), est porté à un niveau jamais atteint de 85 M€ en 2023 dont 3,8 M€ de dépenses imprévues. La construction prudentielle du budget 2022 et le résultat important de l'exercice permettent ainsi de soutenir de l'investissement en 2023 à un niveau prévisionnel record, tout en limitant le recours à l'emprunt d'équilibre fixé à 10 M€.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



DSD	178 575 600
DCBN	10 177 162
DRM (dont PPP routier)	13 360 788
DDL	9 778 390
DRH	73 755 900
SDIS	12 680 000
Intérêts dette bancaire	2 500 000
Régie Haut-Débit	2 115 000
Dépenses imprévues	16 880 373
DGS divers	9 666 307
Total	329 489 520

Dépenses réelles d'investissement inscrites au PPI en 2023

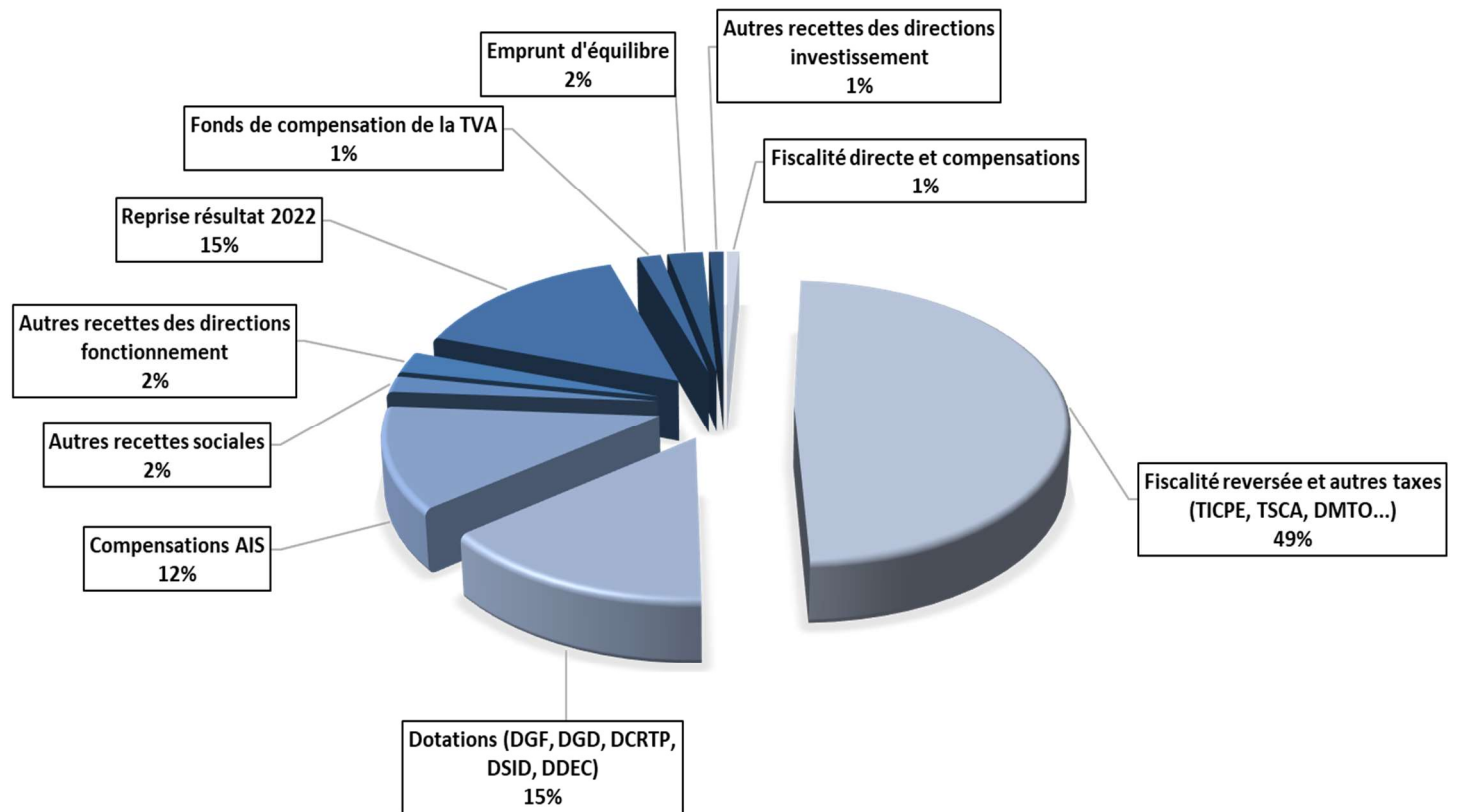


Habitat et EHPAD	736 723
Education, bâtiments et informatique	31 186 028
Développement local	18 098 081
Infrastructures routières avec PPP	27 767 244
DGS hors dette et hors RHD	4 111 924
Régie Haut Débit	3 100 000
Total	85 000 000

La part des investissements sur notre patrimoine se maintient par rapport à 2022. La répartition entre maîtrise d'ouvrage et subventions versées est respectivement, en 2023, de 70% et 30%.

II.2. Recettes réelles de fonctionnement et d'investissement

Près de 431 M€ (hors emprunt revolving et neutralisation du résultat reporté investissement)



	Recettes réelles de fonctionnement 2023
Fiscalité directe et compensations	3 460 000
Fiscalité reversée et autres taxes (TICPE, TSCA, DMTO...)	210 151 763
Dotations (DGF, DGD, DCRTP)	60 200 000
Compensations AIS	51 258 840
Autres recettes sociales	7 955 000
Autres recettes	10 557 584
Excédent reporté	63 781 611
Total	407 364 798

	Recettes réelles d'investissement 2023
Dotations (DDEC, DSID)	3 256 107
Fonds de compensation de la TVA	6 500 000
Emprunt d'équilibre	10 000 000
Autres recettes des directions investissement	3 920 309
Total	23 676 416

II.2.1 Synthèse des recettes de fonctionnement

Pour 2023, le montant des recettes réelles de fonctionnement (RRF), excédent reporté inclus, est de 407 M€, et de 343,2 M€ hors excédent reporté. La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) remplacée par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), vient renforcer le fait que nous n'avons presque plus de prise sur nos recettes de fonctionnement et qu'elles dépendent aujourd'hui, soit de décisions inscrites dans la loi de finances (DGF...), soit de la conjoncture économique (fraction de TVA, DMTO, TSCA...). Le tableau ci-dessous présente l'évolution de nos recettes entre le réalisé 2022 et les propositions 2023. Ces propositions découlent soit de montants indiqués dans la loi de finances, soit de prévisions de l'ADF ou réalisées en interne.

Recettes	CA 2022	Proposé 2023
IFER	1 765 824	1 700 000
Compensation fiscales	1 844 705	1 760 000
Fiscalité directe et compensations	3 610 529	3 460 000
Fraction de TVA remplacement CVAE	8 659 932	9 800 000
Fraction TVA compensation taxe foncière propriétés bâties	84 437 645	86 500 000
TICPE - Part complémentaire	3 843 101	3 800 000
FNGIR	7 683 763	7 683 763
Taxe d'aménagement	1 665 428	1 300 000
TSCA Article 53 (SDIS)	5 585 605	6 200 000
TSCA Article 52 (transferts de compétences 2004)	18 464 190	19 100 000
TSCA Article 77 (réforme TP)	28 597 953	29 200 000
TSCA	52 647 748	54 500 000
Taxe sur la consommation finale d'électricité	3 983 554	3 300 000
DMTO	41 109 105	34 750 000
DMTO Taxe additionnelle	257 128	250 000
DMTO	41 366 233	35 000 000
Péréquation DMTO	5 265 589	5 700 000
Fonds péréquation CVAE	1 276 071	500 000
Redevance des Mines	301 894	300 000
Taxe additionnelle de séjour	321 818	320 000
Taxe remontées mécaniques	1 186 302	1 100 000
FCTVA Fonctionnement	293 165	300 000
Granulats	39 283	35 000
Taxe enlèvement des ordures ménagères	12 938	13 000
Diverses taxes (dont péréquation CVAE)	2 155 400	2 568 000
Fiscalité reversée et autres taxes	212 984 464	210 151 763
DGF Dotation forfaitaire	25 559 718	25 500 000
DGF Dotation de péréquation	9 684 716	9 600 000
DGF Dotation de compensation	14 606 112	14 600 000
DGF	49 850 546	49 700 000
D.G.D.	1 803 749	1 800 000
DCRTP	8 744 131	8 700 000
Dotations	60 398 426	60 200 000
Fonds de solidarité (FSD) AIS	4 455 996	4 600 000
Dotation de compensation péréquée	8 019 963	7 388 813
FMDI	1 540 751	1 300 000
Compensation RSA (TICPE)	17 127 028	17 127 027
Compensation APA	16 012 340	17 345 000
Compensation PCH	3 421 248	3 498 000
Compensations AIS	50 577 326	51 258 840
Autres recettes sociales	11 841 793	7 955 000
Autres recettes	11 600 182	10 557 584
Dont Fonds interdépartemental de solidarité	1 766 899	1 400 000
Dont Fonds de stabilisation	0	0
Dont fraction TVA supplémentaire	1 773 329	1 900 000
Total fonctionnement (hors excédent reporté)	351 012 720	343 583 187

Si les dotations restent stables autour de 60,2 M€, les plus grandes variations concernent les recettes ci-dessous qui ont toutes la particularité d'être dépendantes de la conjoncture économique, et dont le montant définitif ne sera connu qu'en fin d'année, voire en début d'année 2024.

- Produit lié à la fraction de TVA attribuée au Département en compensation de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : la fraction définitive et fixe attribuée au Département, 0,0413 %, sera appliquée au produit net de TVA 2023 définitif, qui ne sera connu qu'en début d'année 2024. Cette recette va donc évoluer selon la dynamique plus ou moins importante du montant de la TVA au cours de l'année. Je vous propose d'inscrire initialement 86,5 M€ correspondant à la moitié de la prévision de progression prévue dans la loi de finances pour 2023 (+2,5% par rapport au réalisé 2022).
- Taxe spéciale sur les contrats d'assurance (TSCA) : je vous propose d'inscrire un montant de 54,5 M€ soit + 3,5% par rapport au réalisé 2022, progression constatée sur les exercices précédents.
- Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) se sont inscrits dans la dynamique de 2021, avec un produit perçu record en 2022 de 41,4 M€, soit + 1,2 M€ par rapport au réalisé 2021. Néanmoins, sans visibilité sur l'évolution du marché de l'immobilier dans les mois à venir, et avec une hausse des taux bancaires et un durcissement des conditions d'accès à l'emprunt pour les particuliers, je vous propose d'inscrire un montant de 35 M€ pour 2023.
- Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : la loi de finances pour 2023 a supprimé cette contribution. La recette est remplacée, comme l'a déjà été la taxe foncière sur les propriétés bâties, par une fraction de TVA calculée sur la base de la moyenne du produit CVAE perçu de 2020 à 2022 et du produit que l'on aurait dû percevoir en 2023. Je vous propose d'inscrire 9,8 M€ pour 2023, aux vues des projections qui nous ont été communiquées par l'association des Départements de France (ADF). Comme pour l'autre fraction de TVA, cette recette bénéficie de la dynamique nationale de la TVA, et son montant définitif ne sera connu qu'au début de l'année 2024.

II.2.2. Le financement de l'investissement

Les principales prévisions de recettes d'investissement 2023 se déclinent comme suit :

- En cohérence avec notre stratégie de recours à la dette, qui bénéficiait de conditions favorables les années précédentes, je vous propose de tenir compte de la hausse de taux et donc de construire l'équilibre budgétaire sur la base d'un emprunt d'équilibre réduit à 10 M€. Cela contribuera d'autant à poursuivre notre désendettement.
- Au vu du volume important de dépenses d'investissement réalisées en 2022, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) 2023 est prévu à 6,5 M€, contre 6,3 M€ en 2022.
- Les recettes attendues au titre de la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) s'élèvent à 2,4 M€ en 2023. Il s'agit de financements en faveur des dossiers déposés entre 2020 et 2022, dont le paiement intervient après les réalisations. Nous poursuivrons le dépôt systématique des demandes de DSID, pour les nouveaux projets éligibles.
- Fonds vert : la loi de finances pour 2023 a institué un fonds d'accélération de la transition écologique, dit « fonds vert » qui vise à subventionner des investissements locaux favorisant la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. Le Département pourrait s'inscrire dans 3 des 14 mesures du dispositif : la rénovation énergétique des bâtiments, l'adaptation aux risques émergents en montagne (avalanches, chutes de pierres) et l'accompagnement du déploiement des zones à faible émission (mobilités douces des agents et parkings). Ce fonds étant cumulable avec les autres financements de l'Etat, les services concernés sont chargés de déposer systématiquement, comme pour la DSID, des demandes pour les dossiers pouvant être éligibles.

II.3. Dépenses réelles par commission

1^{ère} commission – Solidarités sociales

Commission	Section	BP 2022	BT 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2023 / CA 2022
Solidarités sociales	Fonctionnement	167 325 500	169 298 202	164 536 483	177 093 000	7,6%
	Investissement	370 000	370 000	367 513	122 000	-66,8%
Total		167 695 500	169 668 202	164 903 997	177 215 000	7,5%

Les dépenses consacrées aux solidarités sociales s'élèvent à 177,1 M€ en fonctionnement et à 0,1 M€ en investissement.

Fonctionnement

Représentant plus de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement, les actions de solidarités demeurent le cœur de notre politique départementale et le Département joue un rôle essentiel dans la solidarité de proximité.

L'année 2022 été fortement marquée par des dispositions nationales (revalorisation exceptionnelle RSA de +4%, réforme de la rémunération des assistants familiaux...) qui sont venues peser sur le budget 2022 et qui vont continuer à peser en année pleine sur celui de 2023 et les suivants. Les augmentations des dépenses des solidarités sociales sont ainsi, pour la plus grosse partie, la conséquence de décisions nationales.

Les dépenses sociales pour 2023 s'élèvent à 177,1 M€ en fonctionnement, soit une augmentation de 7,6% (+ 12,6 M€) par rapport au réalisé 2022.

Nature des dépenses	BT 2022	CA 2022	BP 2023	% évolution CA à BP	Évolution CA à BP
Allocations	94 939 528	92 828 100	99 685 000	7,4%	6 856 900
APA	48 210 000	46 557 268	51 245 000	10,1%	4 687 732
PCH	11 599 528	11 535 691	12 140 000	5,2%	604 309
RSA	35 130 000	34 735 141	36 300 000	4,5%	1 564 859
Hébergement	58 495 650	57 205 548	61 409 600	7,3%	4 204 052
ASE	27 057 869	26 659 459	29 314 600	10,0%	2 655 141
PA	10 402 996	10 173 227	10 675 000	4,9%	501 773
PH	21 034 786	20 372 862	21 420 000	5,1%	1 047 138
Autres interventions sociales	15 863 024	14 502 835	15 998 400	10,3%	1 495 565
Total budget 1^{ère} Commission DSD	169 298 201	164 536 483	177 093 000	7,6%	12 556 517

Concernant la revalorisation salariale dans les SAAD (avenant 43), le montant total est estimé comme en 2022 à 4,2 M€ notamment sur la base d'un volume horaire inchangé (980 700 h) pour un complément de 4,10€ de l'heure. Ce montant total est ventilé ci-dessous principalement entre l'APAD et la PCH. En recette, la CNSA nous reverse 50% de cette revalorisation.

➤ **Les allocations individuelles de solidarité (AIS) : 99,7 M€**

❖ Les dépenses d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : 51,2 M€

APA 51,2 M€ (+10%/CA 2022)					
APA à domicile (APAD) 38 M€ (+12,5%/CA 2022)			Dépendance 13,2 M€ (+3,6%/CA 2022)		
Allocations APA	31,3 M€	+1,7%	Forfait global dépendance	10,5 M€	+4,2%
Revalorisations salariales SAAD	3,7 M€	+22%	APAE (APA en établissement) : unité de soins longue durée et EHPAD hors 65	2,7 M€	+1,4%
Dotation qualité	3 M€	Nouvelle aide			

○ APAD : 38 M€

- ✓ Allocation APAD, hors revalorisations salariales dans les SAAD : les crédits inscrits sur l'APAD, uniquement pour l'allocation, s'élèvent à 31,3 M€ soit une hausse de 1,7% par rapport au réalisé 2022. Au regard de la légère baisse des bénéficiaires de l'APAD sur 2022 (-2% de décembre 2021 à novembre 2022), l'évolution des dépenses devrait rester encore mesurée en 2023, cette hausse intègre également la revalorisation du tarif plancher (de 22 € à 23 €) estimée à 100 000 €.
- ✓ Revalorisations salariales dans les SAAD au titre de l'APA : 3,7 M€. En vigueur depuis novembre 2022 et applicable sur l'exercice 2022, le Département a choisi de forfaitiser la compensation du surcoût de l'avenant 43 sur la base du montant forfaitaire fixé par la CNSA. Par suite, la loi de financement de la sécurité sociale 2023 (LFSS) a modifié le montant forfaitaire qui sert de base à la compensation CNSA, le relevant de 3,70 € à

4,10 € dès 2022. Sur la base des heures 2022 et du montant CNSA de 4,10 € de l'heure prestée, uniquement sur l'APA, le surcoût 2023 est évalué à 3,7 M€ (dont 50% compensés par la CNSA). Courant 2023, dès que nous aurons reçu les volumes d'heures réellement facturées en 2022, nous ajusterons le montant définitif de la dotation 2022.

- ✓ Dotation qualité : 3 M€. La loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 prévoit une refonte du modèle de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), visant à améliorer la qualité de service ainsi que leur équilibre économique. Le premier volet de cette refonte a consisté en la mise en place, au 1^{er} janvier 2022, d'un tarif minimal national de valorisation d'une heure d'aide à domicile, fixé pour l'année 2023 à 23 €. Le second volet de cette refonte consiste en la mise en place d'une dotation complémentaire, visant à financer des actions améliorant la qualité du service rendu à l'usager. A compter de 2023, le Département s'engage dans cette seconde démarche. Pour bénéficier de la dotation complémentaire, les actions portées par les SAAD doivent atteindre un ou plusieurs des six objectifs listés dans le code de l'action sociale et familiale :

- Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités ;
- Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés ;
- Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire ;
- Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées ;
- Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants ;
- Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées.

Le financement est assuré par la CNSA et est conditionné par la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre le SAAD et le Département. Il peut être au maximum de 3 € par heure facturée d'APA ou de PCH. Suite à l'appel à candidature lancé par le Département, 14 SAAD ont répondu et pour 2023, la dotation qualité est évaluée à 3 M€ sur l'APA et à 240 000 € sur la PCH, soit un total de 3,24 M€ compensés par une dotation CNSA.

- La dépendance : 13,2 M€

Le forfait global dépendance est en hausse de 4% par rapport au réalisé 2022 et intègre en année pleine et le forfait (à pleine capacité) de l'EHPAD de Horgues « Lou Courtaou », ouvert au 1^{er} avril 2022.

Après la mise en œuvre de la revalorisation salariale dans les SAAD (avenant 43) en 2021, la mise en place du tarif plancher en 2022, le secteur de l'aide à domicile va encore connaître cette année de profondes mutations avec la dotation qualité et la réforme des SAAD/SIAD. Le PLFSS 2022 prévoit en effet à partir du 1^{er} juillet 2023, la création de services autonomie à compétence conjointe Département et Agence régionale de la santé (ARS), en remplacement des SAAD et SSIAD. Il y aura deux catégories de services autonomie à domicile :

- ✓ Des services dispensant de l'aide et du soin ;
- ✓ Des services ne dispensant que de l'aide.

Le cahier des charges de ces futurs services autonomie, qui sera publié par décret, est attendu pour le 30 juin 2023. Les services disposeront d'un délai de deux ans à compter de sa publication d'application pour se mettre en conformité avec le cahier des charges. Si cette réforme n'aura pas d'impact financier pour le Département, elle nous engage fortement dans l'accompagnement de ces services vers leur transformation. Ainsi, au titre de la politique autonomie et du service établissements, le pilotage des SAAD continue d'être un enjeu majeur pour les années à venir.

- ❖ La dépenses de PCH : 12,1 M€

Au regard de la forte progression de la PCH sur les derniers exercices, je vous propose d'inscrire 12,1 M€ de crédits, soit une évolution de 5% par rapport au réalisé 2022. Ces crédits intègrent également :

- 180 000 € au titre de la compensation de la revalorisation salariale des SAAD (avenant 43) ;
- 240 000 € au titre de la dotation qualité (cf. paragraphe précédent)

- ❖ Le RSA : 36,3 M€

Concernant l'allocation RSA, je vous propose d'inscrire un montant de 36,3 M€. Le montant est en hausse de 4,5 % par rapport au réalisé 2022. Il prend uniquement en compte la revalorisation de 4% du RSA décidée en 2022 (estimée à +1,2 M€, soit

environ + 600 000 € par rapport au réalisé 2022) ainsi que la revalorisation annuelle du 1^{er} avril (estimée à 3,5%). Le Département comptabilise 5 587 bénéficiaires du RSA (foyers payables) à fin novembre 2022, contre 5 503 à fin décembre 2021, soit +1,5%. En 2022, le nombre de bénéficiaires du RSA est resté globalement stable avec toutefois un pic à la hausse en novembre 2022 mais nous avons à ce jour très peu de visibilité sur les évolutions du nombre de bénéficiaires. En effet, au contexte socio-économique incertain, vient s'ajouter les effets de la loi du 21 décembre 2022 sur la réforme du chômage qui permet au Gouvernement d'introduire un nouveau mécanisme de modulation de la durée d'indemnisation d'assurance-chômage en fonction de la situation du marché du travail, selon un principe dit de "contracyclité". Le principe est de durcir les règles d'indemnisation quand la situation du marché du travail est bonne et que des emplois sont à pourvoir, et d'assouplir ces règles quand la situation se dégrade. Ce qui pourrait venir peser sur la dépense de RSA avec une entrée plus importante de bénéficiaires dans le dispositif, du fait de la situation actuelle du marché du travail qui est plutôt favorable. Au regard de ces incertitudes, les crédits 2023 ont été estimés sur une hypothèse de stabilité du nombre de bénéficiaires du RSA.

➤ **Hébergement : 61,4 M€**

Dans un contexte inflationniste (alimentation, énergie), de revalorisations salariales (hausse de la valeur du point de la fonction publique et alignement du secteur privé sur celle-ci avec +3,5% en moyenne), le Département a revu à la hausse les objectifs d'évolution des dépenses (OED), afin d'accompagner au mieux les établissements et services concernés. Le Département, lors de la commission permanente du 25 novembre 2022, a adopté le principe d'augmenter les OED 2023 de 4,5%, ce qui aura un impact sur les dépenses d'hébergement évalué à environ 1,8 M€. En outre, concernant les revalorisations salariales dans les établissements et services sous compétence du Département, l'impact est évalué à 1,7 M€ sur 2023, soit + 275 000 € par rapport au réalisé 2022.

➤ **Autres interventions : 16 M€**

Pour le BP 2023, les dépenses s'élèvent à 16 M€ (+9,7% par rapport au réalisé 2022). Ces crédits comprennent principalement les dépenses liées à la mission de protection maternelle et infantile (0,5 M€), au service des actions de santé (0,2 M€), aux actions d'insertion (PDI et

contrats aidés – 3,6 M€), les prestations d'aides sociales légales d'aide à domicile (aide-ménagère, ACTP) et les actions de prévention autonomie (3,5 M€), les aides financières et les actions de prévention de l'aide sociale à l'enfance (5,2 M€). Elles intègrent également à partir de 2023 :

- ❖ La nouvelle prestation d'aide à la vie partagée pour 635 000 € (co-financement CNSA à hauteur de 80%, nouvelles recettes inscrites en parallèle). L'aide à la vie partagée (AVP) est destinée aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées de plus de 65 ans qui font le choix de vivre dans un habitat inclusif dont le porteur aura passé une convention avec le département. Cette aide est destinée à financer le projet de vie sociale et partagée, mis en œuvre dans l'habitat inclusif. Elle finance l'animation, mais aussi la coordination du projet de vie sociale ou la régulation du « vivre ensemble ». La CNSA soutient les départements à hauteur de 80% de la dépense.

- ❖ Le financement du service « accompagnement familial soutenu » pour une capacité de 20 places (dispositif de prévention renforcée en Aide Sociale à l'Enfance, création suite à un appel à projet en novembre 2022) pour un montant d'environ 135 000 €

**

Présentation du budget par secteur d'intervention

Aide sociale à l'Enfance

Pour l'exercice 2023, le budget consacré à l'enfance s'élèvera à 35,1 M€, soit une augmentation de 9% par rapport au réalisé 2022, qui avait déjà augmenté de 9% par rapport à 2021.

D'une part, ce budget inclut la création de nouvelles places d'accueil en prévention et protection suite à l'appel à projets lancé en 2022, dans le cadre de la contractualisation protection de l'enfance faisant l'objet d'un co-financement de l'Etat (recette perçue en 2022) avec :

- Le service d'accompagnement familial soutenu, pour une capacité de 20 places et un montant d'environ 135 000 €. Ce dispositif de prévention renforcée en aide sociale à

l'enfance a été mis en œuvre au 1^{er} janvier 2023, dans le cadre d'un appel à projet lancé en novembre 2022 ;

- Le service de placement avec hébergement à domicile, pour une capacité de 20 places et un montant de 452 600 €, mis en œuvre au 1^{er} janvier 2023.

D'autre part, sur les établissements et services, les revalorisations salariales en année pleine (+ 235 000 € par rapport au réalisé 2022) et l'impact des objectifs d'évolution des dépenses-OED (+ 900 000 € par rapport au réalisé 2022) viennent peser sur le budget.

Enfin, la réforme de la rémunération des assistants familiaux génère des dépenses supplémentaires à hauteur + 1,5 M€ entre le réalisé 2022 et le BP 2023.

Personnes âgées

Le budget 2023 consacré aux personnes âgées s'élève à 63,6 M€ soit une augmentation de 9% par rapport au réalisé 2022. L'APA représente 51,2 M€ soit près de 80% du budget personnes âgées. Comme précisé précédemment, la mise en œuvre de la dotation qualité et l'indexation de la compensation de l'avenant 43 sur les montants CNSA, engendrent des dépenses supplémentaires. Les crédits relatifs à l'aide sociale à l'hébergement représentent 10,7 M€ et sont en hausse de 5% par rapport au réalisé 2022. Cette augmentation prend en compte la hausse des tarifs en EHPAD (OED à 4,5%), et l'impact de l'aide sociale de l'EHPAD « Lou Courtaou » à Horgues en année pleine. La nouvelle prestation d'aide à la vie partagée (convention avec la CNSA signée fin 2022), sera mise en œuvre à partir de 2023, et représente 170 000 € de dépenses supplémentaires.

Personnes handicapées

Le budget 2023 en faveur de personnes en situation de handicap est de 37,1 M€ soit une hausse de 6% par rapport au réalisé 2022. Les dépenses au titre de PCH s'élèvent à 12,1 M€ et prennent en compte l'impact de la mise en œuvre de l'avenant 43 et de la mise en place de la dotation qualité en 2023. Par ailleurs, les dépenses d'aide sociale dans les établissements pour personnes handicapées s'élèvent à 21,4 M€, et augmentent de 5,1% incluant les revalorisations salariales. En outre, des crédits supplémentaires à

hauteur de 170 000 € sont proposés pour le financement de l'aide à la vie partagée (en contrepartie, une recette de la CNSA est attendue pour 80% de la dépense).

Insertion

Pour l'essentiel, les crédits inscrits sont destinés au financement de l'allocation RSA pour un montant de 36,3 M€ (voir supra).

Egalement, il est prévu :

- De reconduire les crédits nécessaires au financement des actions d'insertion sociale et professionnelle s'inscrivant dans le programme départemental d'insertion (PDI) pour un montant de 2,9 M€
- De maintenir notre soutien pour le financement des contrats aidés à hauteur de 1,075 M€ (dispositif Ha-Py Actif)

Dans le cadre de la poursuite de la stratégie pauvreté, la convention avec l'Etat s'achève au 30 juin 2023. Toutefois, cette démarche devrait se poursuivre sur 2023 et repartir sur une nouvelle génération de contrat en 2024 (contrats locaux de solidarité). Au BP 2023, ne sont inscrits que les crédits relatifs aux actions 2022/2023.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de la DSD sont de 28,3 M€, contre 30,8 M€ réalisés en 2022.

Cette baisse s'explique par :

- Une diminution des recettes de l'ASE liée à des financements exceptionnels et/ou recettes exceptionnelles :
 - ❖ Financement exceptionnel jeunes majeurs et dotation prise en charge MNA 2^{nde} phase par l'Etat : 278 000 € ;
 - ❖ Recettes exceptionnelles ASE pour environ 500 000 € en 2022 : il s'agit de la récupération d'une partie des frais pour des enfants venant d'autres Départements sur la période 2017-2020 ;
 - ❖ Crédits relatifs au contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance (2021-2022) non reconduits en 2023 : 568 000 €

- Une diminution des recettes sur l'insertion également :
 - ❖ Absence de recette du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), perçue en 2022 et solde à percevoir en 2024 ;
 - ❖ Compensation exceptionnelle de la revalorisation du RSA de 4% uniquement sur 2022 : environ 400 000 € ;

- Non reconduction des crédits stratégie pauvreté dans l'attente des directives pour la contractualisation 2023 : 591 000 €.

Par ailleurs, pour 2023, je vous propose d'inscrire des recettes supplémentaires, notamment sur le volet autonomie :

- Dotation CNSA pour la compensation de la revalorisation salariale dans les SAAD (avenant 43) inscrite à hauteur de 1,7 M€ soit + 580 000 € par rapport au réalisé 2022 (revalorisation de la compensation passant de 1,40 € à 2,10 €)

- Participation de la CNSA à la dotation qualité : 3,24 M€

L'investissement

Les dépenses d'investissement concernant le logement sont inscrites en 4^{ème} commission. Pour ce qui est de la 1^{ère} commission, ces dépenses comprennent :

- Le subventionnement d'EHPAD dans le cadre d'opérations de (re)construction ;
- L'achat de matériel et mobilier médical pour la PMI et le service des actions de santé.

Sur 2023, les CP s'élèvent à 122 000 € et s'établissent comme suit :

- 105 000 € pour le solde de la subvention pour l'EHPAD Castelmouly de Bagnères-de-Bigorre ;
- 17 000 € pour l'achat de mobilier et matériel médical pour les services de la DSD.

Focus sur le financement des allocations individuelles de solidarité (AIS)

Le reste à charge (RAC)

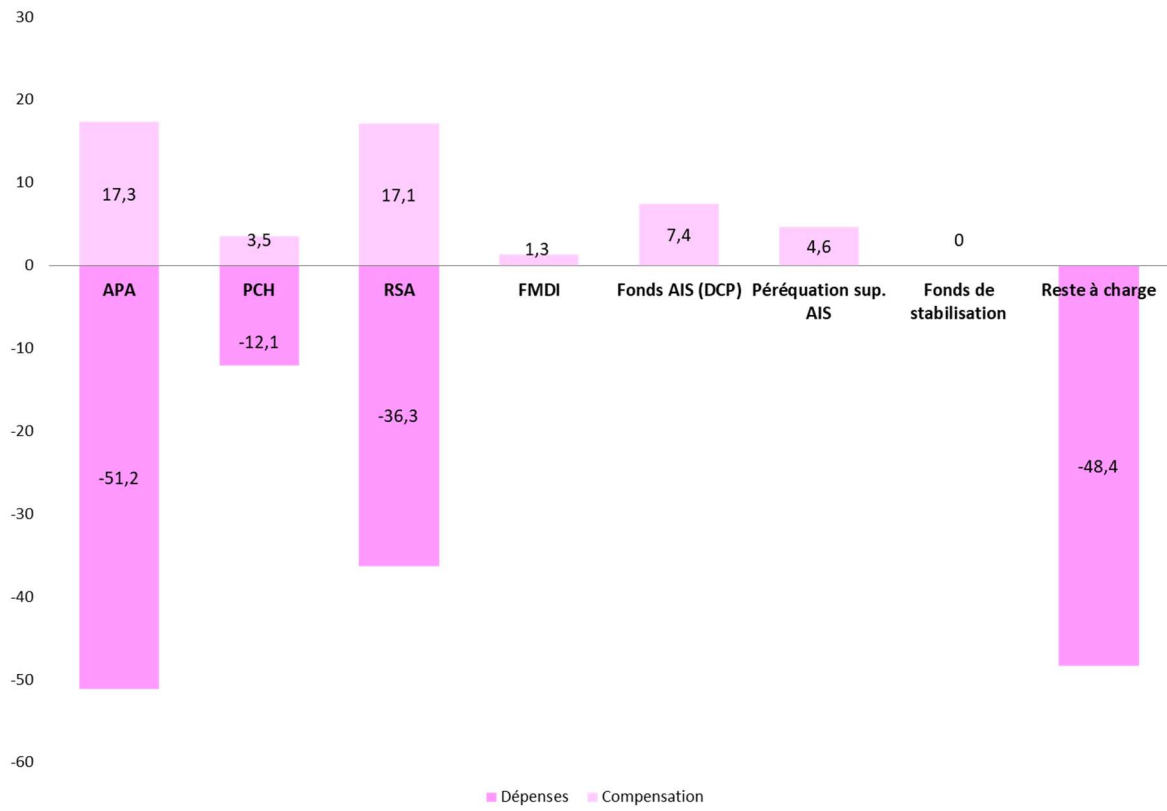
Allocations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Proposé 2023
APA	47 711 247 €	49 967 094 €	51 567 877 €	49 896 140 €	46 625 740 €	46 557 268 €	51 245 000 €
PCH	8 229 872 €	8 250 836 €	8 476 745 €	9 047 127 €	9 834 186 €	11 535 691 €	12 140 000 €
RSA	30 944 988 €	31 385 769 €	32 318 088 €	35 694 302 €	35 059 413 €	34 735 141 €	36 300 000 €
Total des allocations	86 886 107 €	89 603 699 €	92 362 710 €	94 637 569 €	91 519 339 €	92 828 100 €	99 685 000 €

Compensations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Proposé 2023
Comp. RMI-RSA TICPE	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 027 €
Dotation CNSA (APA)	15 297 979 €	18 180 725 €	18 151 278 €	14 985 406 €	16 317 339 €	17 178 565 €	17 345 000 €
Dotation CNSA (PCH)	2 271 226 €	2 374 727 €	2 344 603 €	2 339 167 €	2 632 413 €	3 421 248 €	3 498 000 €
FMDI	1 368 378 €	1 414 335 €	1 332 237 €	1 383 029 €	1 487 424 €	1 540 751 €	1 300 000 €
Fonds AIS (DCP)	6 683 832 €	6 817 808 €	7 194 453 €	7 082 748 €	8 365 528 €	8 019 963 €	7 388 813 €
Péréquation sup. AIS (fds solid)	4 509 241 €	4 833 270 €	5 846 636 €	8 229 604 €	6 312 663 €	4 668 823 €	4 600 000 €
Fonds de stabilisation			984 879 €	0 €	989 013 €	0 €	0 €
Total des compensations	47 257 684 €	50 747 893 €	52 981 114 €	51 146 982 €	53 231 408 €	51 956 378 €	51 258 840 €

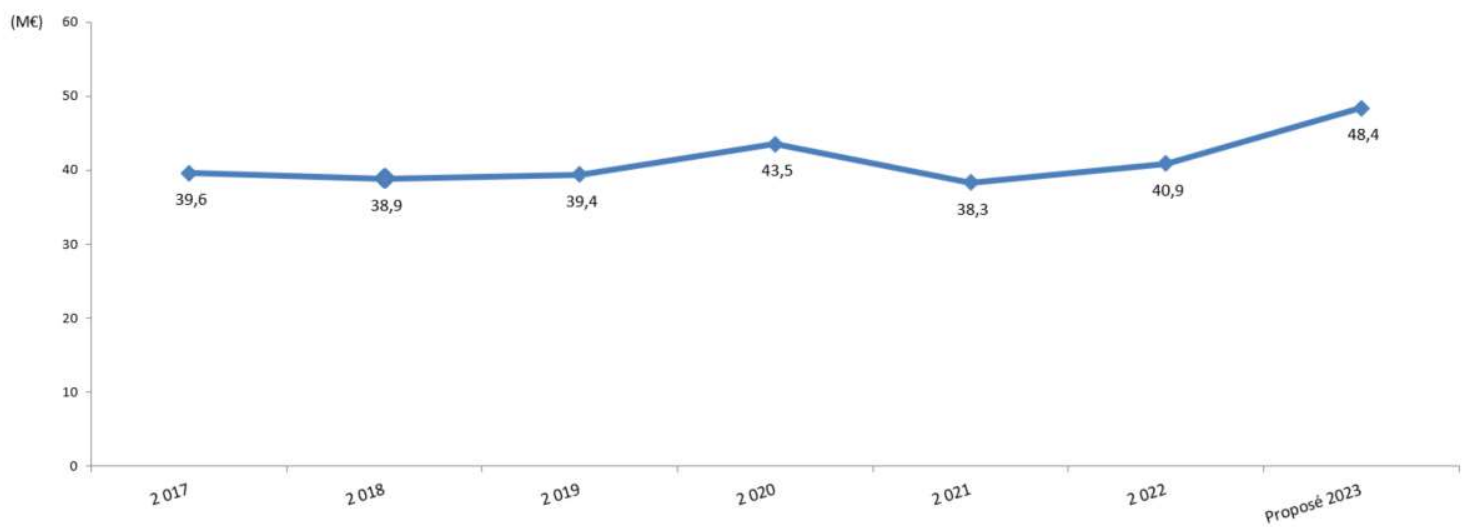
Reste à charge Département	39 628 423 €	38 855 806 €	39 381 596 €	43 490 587 €	38 287 931 €	40 871 722 €	48 426 160 €
Taux de reste à charge	46%	43%	43%	46%	42%	44%	49%

Ce tableau prend en compte le périmètre défini par la loi de finances 2015, intégrant en recettes les dispositions du pacte de confiance et de responsabilité (dispositif de compensation péréquée, fonds de solidarité entre les départements, fonds de stabilisation), et en dépenses, les seules charges d'allocations individuelles soit l'APA, la PCH et le RSA, à l'exclusion des frais de structure, de la masse salariale et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

Détail du reste à charge pour l'année 2023
(Dépenses et compensations en M€)



Evolution du reste à charge total de 2017 à 2023 (M€)



2^{ème} commission – Solidarités territoriales

Commission	Section	BP 2022	BT 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2023 / CA 2022
Solidarités territoriales	Fonctionnement	5 622 456	5 659 352	5 396 548	5 663 360	4,9%
	Investissement	14 647 879	15 514 774	13 393 039	17 470 212	30,4%
Total		20 270 334	21 174 125	18 789 587	23 133 572	23,1%

Les dépenses de la 2^{ème} commission consacrée aux solidarités territoriales s'élèvent à 5,7 M€ en fonctionnement et à 17,5 M€ en investissement.

Fonctionnement : 5 663 360 €

Les dépenses de fonctionnement liées aux solidarités territoriales se répartissent en trois domaines : attractivité et solidarités territoriales (5 075 900 €), Europe (528 500 €) et projet de territoire (58 960 €).

- Attractivité et solidarité territoriale (5 075 900 €)

Ces politiques regroupent le développement territorial (4 324 690 €) – qui comprend l'action économique, l'agriculture, le tourisme et la transition énergétique – ainsi que l'environnement et l'aménagement (751 210 €).

➤ Développement territorial (4 324 690 €)

❖ Action économique : 150 600 €

Dont 150 000 € pour accompagner les actions menées par Initiative Pyrénées en faveur du développement territorial et ce dans le cadre de la solidarité territoriale, et 600 € pour l'adhésion du Département au Centre européen des technologies de l'information en milieu rural (CETIR).

❖ Agriculture : 460 500 € répartis comme suit :

Objet	BP 2023
Soutien aux productions agricoles	210 000 €
Subventions gardiennage estives privés	33 000 €
Subventions gardiennage estives publics	4 000 €
Participation GIP Centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace	23 500 €
Subvention Groupement de Défense Sanitaire	125 000 €
Subvention ADELFA	65 000 €

❖ Tourisme : 3 383 090 €

✓ Subventions et contributions :

Objet	BP 2023
Subvention à HPTE	2 821 060 €
Contribution au Syndicat mixte du pic du Midi	142 150 €
Subvention à l'association Clé vacances	45 350 €
Subvention à l'Agence des Pyrénées	59 000 €
Partenariats touristiques	65 130 €

Les partenariats touristiques comprennent le Comité Départemental de Randonnée Pédestre, la Fédération Départementale des Offices de Tourisme, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et l'association des Gîtes de France.

✓ Autres dépenses :

- 9 200 € pour la cotisation à l'association nationale des élus de la montagne (ANEM),
- 31 200 € pour des études et missions dont la poursuite de l'action de prospection d'investisseurs dans l'hébergement touristique (16 800 € pour cofinancer la prestation à parité avec les 9 EPCI) et la finalisation de la réflexion préalable à la mise en tourisme de la nuit (subvention acquise de 80% de l'Etat – programme avenir montagne)

- 110 000 € pour l'appel à projets pour le soutien aux démarches locales d'accompagnement à la rénovation de meublés de tourisme au titre de la 2^{ème} année pour les lauréats de la période 2022-2024.
 - 100 000 € sont proposés pour une nouvelle action autour de la communication et la mise en tourisme de la nuit - réserve internationale de ciel étoilé (RICE).
- ❖ Transition énergétique : 27 500 € prévus pour les actions du Guichet rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées, selon le programme d'actions défini avec les partenaires dans le cadre de la subvention régionale et à l'animation par le Syndicat départemental d'énergie (SDE) de la gestion du fonds chaleur de l'ADEME.
- En recette, je vous propose d'inscrire 208 174 € pour le fonctionnement du guichet rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées constitués de la subvention sollicitée auprès de la Région et de la participation des 9 communautés de communes et d'agglomération. Cette subvention couvre une part des dépenses de personnel et de frais annexe (insertions presse, déplacements...)
- ❖ Solidarités et animations territoriales : 303 000 € dont 290 000 € pour l'Agence Départementale d'Accompagnement des collectivités des Hautes-Pyrénées (ADAC).
- Environnement-Aménagement (751 210 €)
- ❖ Environnement : 573 044 € dont notamment :
- ✓ 385 000 € pour le fonctionnement du CAUE,
 - ✓ 33 000 € pour le programme d'actions pédagogiques du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) auprès du grand public et des scolaires,
 - ✓ 89 640 € pour le fonctionnement du Conservatoire botanique, dont le Département est membre,
 - ✓ 12 180 € pour la contribution à l'association pour la création du Parc naturel régional Comminges-Barousse-Pyrénées,
 - ✓ 45 000 € pour le dispositif fonds départemental de l'environnement (FDE),

- ✓ 7 170 € pour le fonctionnement des missions du Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épurations (SATESE), de la Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (CATER) et du lac de Puydarrieux.
 - ❖ Eau : 157 000 €, dont 140 000 € pour la contribution de fonctionnement à l'institution Adour dont le Département est membre et 17 000 € pour le schéma d'aménagement des eaux Neste et rivières de Gascogne (SAGE).
 - ❖ Maîtrise des déchets : 19 166 € pour la poursuite de l'accompagnement des actions de prévention, dont 15 000 € pour l'action de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Europe (528 500 €) :
 - Coopération territoriale : 132 500 € dont :
 - ❖ 18 500 € pour les cotisations (Occitanie Europe, Mission Opérationnelle Transfrontalière et Maison de l'Europe),
 - ❖ 114 000 € pour la participation au GECT.
 - Fonds social européen : 395 000 €

L'Etat est autorité de gestion du fonds social européen (FSE) pour 2021-2027. Le Préfet de Région détermine le montant du FSE par Département pour les 7 années du programme ; il délègue une enveloppe globale à chaque Département. Notre Département est organisme intermédiaire et gère l'enveloppe globale déléguée par l'Etat pour soutenir les projets en lien avec l'insertion professionnelle.

Le service Europe ne porte donc pas de projets mais joue le rôle d'intermédiaire des subventions européennes : il avance le FSE aux structures d'insertion par l'activité économique (IAE) avant de le récupérer par la suite auprès de l'Europe. Cela permet aux IAE de mener à bien leur projet sans attendre une aide européenne qui est versée 2 ou 3 ans après la validation du projet.

Concernant les éléments financiers, le service Europe dispose d'une enveloppe FSE de 1 696 000 € pour les années 2022-2023.

Sur les 1 696 000 € attribués, il faudra procéder à environ 311 000 € d'avances en 2023 sur ces nouveaux projets, ce qui correspond à 50% du coût total des projets portés par les structures externes.

Par ailleurs, il faudra mandater le solde à hauteur de 83 924 € du dossier de Villages accueillants de 2022.

Ainsi, 395 000 € sont nécessaires en 2023 pour honorer le solde des opérations 2022 relatives à l'insertion par l'activité économique et les avances sur les opérations externes 2023.

Il est par ailleurs prévu 500 000 € en recettes.

- Projet de territoire (58 960 €)

Le projet de territoire constitue la feuille de route commune à l'ensemble des acteurs institutionnels et socio-économiques des Hautes-Pyrénées.

Validée par l'assemblée départementale du 6 décembre 2013, la démarche prospective « projet de territoire 2020-2030 », a permis de définir collectivement les enjeux prioritaires en matière de développement durable du territoire dans ses dimensions économiques, sociales, sociétales et environnementales.

L'ambition partagée des acteurs du projet de territoire des Hautes-Pyrénées repose sur trois axes :

- Développer l'attractivité du département en s'appuyant sur l'image des Pyrénées et l'espace métropolitain associant Pau-Tarbes-Lourdes ;
- Cultiver le moteur productif et mieux transformer les revenus touristiques en emplois locaux ;
- Concentrer les ressources publiques et privées pour créer des emplois et de la richesse.

Elle se traduit par une stratégie claire de développement du territoire assortie d'un plan d'actions réparti sur six chantiers et un dispositif de gouvernance associant l'ensemble des acteurs concernés :

- Chantier n°1 : Promouvoir et valoriser le territoire des Hautes-Pyrénées,
- Chantier n°2 : Accompagner le développement d'Ha-Py Saveurs et des circuits de proximité,
- Chantier n°3 : Rendre le territoire plus autonome énergétiquement,

- Chantier n°4 : Mettre en réseau les ressources dédiées au développement de la santé,
- Chantier n°5 : Accompagner le développement des nouvelles formes de l'économie,
- Chantier n°6 : Terre de jeux 2024

Concernant le budget 2023, il est proposé :

- 38 230 € pour l'association Ambition Pyrénées, pour les actions de communication, de marketing territorial et l'accompagnement des missions de l'association pour la marque Ha-Py Saveurs et les chantiers prioritaires du projet de territoire ;
- 18 230 € pour la Chambre d'agriculture : au titre du solde de la subvention 2020-2022 et de la subvention départementale 2023 pour la poursuite des actions de communication de la marque Ha-Py Saveurs. L'année 2023 reste une année transitoire dans l'attente que la Chambre d'agriculture trouve d'autres partenaires et financements (POCTEFA, FEADER, FEDER et GAL), et de l'élaboration d'un nouveau programme pluriannuel sur 3 ans qui devra être formalisé par convention ;
- 2 500 € pour l'adhésion 2023 du Département à la French Tech Pyrénées Adour sous la forme d'une convention de partenariat pour accompagner la French Tech et maintenir notre labellisation nationale.

Investissement : 17 469 608 €

- Attractivité et solidarité territoriale (13 471 653 €)

Ces politiques regroupent le développement territorial et les actions liées à l'environnement, l'agriculture, l'aménagement foncier et le tourisme.

- Développement territorial : 13 471 653 € dont 10 624 253 € pour les dossiers antérieurs et 2 847 400 € pour les dossiers 2023.

❖ Agriculture : 149 765 €

Dans le cadre de la convention en vigueur entre la Région et le Département qui fixe les complémentarités de leurs interventions respectives dans le domaine agricole et agroalimentaire, il a été voté une AP de 768 000 € pour la période 2021-2026, soit 128 000 € par an. En CP, je vous propose d'inscrire 149 765 €, dont 72 982 € pour les dossiers antérieurs et 76 783 € pour les dossiers 2023, répartis comme suit :

Objet	Dossiers antérieurs	Dossiers 2023
Aide aux investissements des CUMA	-	60 000 €
Travaux d'améliorations pastorales	69 765 €	12 000 €
Installation de panneaux de signalétique pastorale	3 217 €	4 783 €
Total	72 982 €	76 783 €

❖ Tourisme : 1 899 681 €

✓ Appel à projets pôles touristiques : 1 799 681 €

A l'occasion de la refonte du plan pluriannuel d'investissement (PPI), les AP relatives à l'appel à projets pôles touristiques des Hautes-Pyrénées ont été créés jusqu'en 2026. Une AP de 1 750 000 € a ainsi été votée pour les dossiers tourisme 2023. Je vous propose de porter, comme en 2022, cette AP à 2 012 500 €, soit à nouveau une hausse de 15% de l'AP (+ 262 500 €) pour soutenir la relance de l'activité économique touristique dans les territoires. En terme de CP, je vous propose d'inscrire 1 799 681 €, dont 1 619 681 € pour les dossiers antérieurs et 180 000 € pour les dossiers 2023, selon la répartition suivante :

Objet	CP 2023
Appel à projets pôles touristiques 2018	5 000 €
Appel à projets pôles touristiques 2019	131 225 €
Appel à projets pôles touristiques 2020	309 514 €
Appel à projets pôles touristiques 2021	648 189 €
Appel à projets pôles touristiques 2022	525 753 €
Appel à projets pôles touristiques 2023	180 000 €
Total	1 799 681 €

- ✓ Mise en tourisme de la nuit – réserve internationale de ciel étoilé (RICE) :
100 000 €

Je vous propose la création d'une AP de 313 000 € dédiée à « la mise en tourisme de la nuit - réserve internationale de ciel étoilé » dans le cadre du projet conduit en partenariat avec le syndicat mixte pour la valorisation touristique du Pic du Midi et le parc national des Pyrénées. Ce projet bénéficie d'une subvention de 80 % de l'Etat dans le cadre du programme avenir montagne pour l'équipement de sites d'observation et d'interprétation sur les thématiques de la nuit et de lutte contre la « pollution » lumineuse (programme en cours de définition). En terme de CP, je vous propose 100 000 €, pour les premiers travaux et équipements.

- ❖ Transition énergétique : 24 728 € pour le cofinancement du déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques par le SDE et pour l'acquisition de petit équipement nécessaire aux activités du guichet rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées.

- ❖ Fonds d'aménagement rural (FAR) : 7 411 945 €

Dans le cadre de la refonte du PPI, les AP relatives au FAR ont été créées jusqu'en 2026. Une AP de 6 500 000 € a ainsi été votée pour les dossiers FAR 2023. Je vous propose de porter cette AP à 7 960 000 € pour soutenir la relance de l'activité économique dans les territoires. Cette augmentation s'accompagne d'une révision du règlement soumise à l'approbation de notre assemblée.

En CP, je vous propose 7 411 945 € dont 5 611 945 € pour les dossiers antérieurs et 1 800 000 € pour les dossiers 2023 répartis comme suit :

Objet	CP 2023
FAR 2017	36 660 €
FAR 2018	83 173 €
FAR 2019	167 112 €
FAR 2020	350 000 €
FAR 2021	1 400 000 €
FAR 2022	3 575 000 €
FAR 2023	1 800 000 €
Total	7 411 945 €

❖ FAR fibre : 70 000 €

Une AP de 358 000 € a été ouverte en 2022 pour soutenir les collectivités qui souhaitent privilégier l'enfouissement du réseau fibre. Je vous propose d'inscrire 70 000 € en CP 2023.

❖ Fonds spécifique écoles : 120 000 €. Dans le cadre de la refonte du plan PPI, une AP de 600 000 € a été créée pour la période 2021-2026. Pour 2023, je vous propose d'inscrire 120 000 € en CP, dont 99 383 € pour les projets antérieurs et 20 617 € pour les projets 2023 de rénovation ou de construction d'école.

❖ FURI (fonds d'urgence routier intempérie) : 226 922 €. Dans le cadre de la refonte du PPI, une AP de 1 600 000 € a été créée pour la période 2021-2026. Je vous propose d'inscrire 226 922 € en CP, dont 176 922 € pour les dossiers antérieurs et 50 000 € pour les dossiers 2023.

❖ Développement territorial : 3 418 612 €

En AP, je vous propose une hausse de 1 262 000 € afin de la porter, comme en 2022, à 3 800 000 € pour soutenir la relance de l'activité économique dans les territoires.

En CP, je vous propose d'inscrire 3 418 612 € dont 3 018 612 € pour les dossiers antérieurs et 400 000 € pour les dossiers 2023, et répartis comme suit :

Objet	CP 2023
Développement territorial 2018	27 538 €
Développement territorial 2019	14 577 €
Développement territorial 2020	467 407 €
Développement territorial 2021	741 194 €
Développement territorial et Communes urbaines 2022	1 767 896 €
Développement territorial et Communes urbaines 2023	400 000 €
Total	3 418 612 €

❖ Plan avenir Lourdes : 150 000 €

La commission permanente du 14 janvier 2022 a approuvé le plan avenir pour Lourdes « ambition 2030 » et a donné un avis favorable de principe sur la participation financière du Département pour la mise en œuvre de ce plan. Une AP de 2 735 000 € a été créée en 2022 pour les projets portés par la ville de Lourdes et la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées. En CP, je vous propose 150 000 € pour les premiers travaux de reconstruction du pont Peyramale. Par ailleurs, le financement de la reconstruction de la caserne de Lourdes est rattaché à la 5^{ème} commission.

➤ Environnement aménagement : 3 997 956 € dont 2 007 684 € pour les dossiers antérieurs et 1 990 272 € pour les dossiers 2023

- ❖ Fonds départemental pour l'environnement (FDE) : 143 327 €. Dans le cadre de la refonte du PPI, une AP de 1 080 000 € a été créée pour la période 2021-2026. En CP, je vous propose 143 327 €, dont 97 377 € pour les dossiers antérieurs et 45 950 € pour les dossiers 2023, répartis comme suit :

Objet	CP 2023
FDE 2013-2020	1 327 €
FDE 2021	26 364 €
FDE 2022	69 686 €
FDE 2023	45 950 €
Total	143 327 €

❖ Eau et assainissement : 3 602 701 €, dont 1 754 501 € pour les dossiers antérieurs et 1 848 200 € pour les dossiers 2023 :

✓ Subventions eau potable et assainissement : 1 969 361 €

Dans le cadre de la refonte du PPI, les AP ont été créés jusqu'en 2026. Une AP de 1 200 000 € a ainsi été votée pour les dossiers assainissement et eau potable 2023. Au vu du recensement des projets 2023, je vous propose une augmentation de 300 000 € de l'AP afin de la porter à 1 500 000 €. En CP, je vous propose 1 969 361 €, dont 1 683 861 € pour les dossiers antérieurs et 285 500 € pour les dossiers 2023, répartis comme suit :

Objet	CP 2023
AEP 2019	7 976 €
AEP 2020	470 407 €
AEP 2021	171 667 €
AEP 2022	1 033 811 €
AEP 2023	285 500 €
Total	1 969 361 €

✓ Appel à projets réseaux : 100 000 €

L'assemblée départementale du 9 décembre 2022 a validé la création d'un appel à projets annuel, afin d'accompagner la dynamique de renouvellement des réseaux. Je vous propose la création d'une AP 2023 de 500 000 € dotée de 100 000 € en CP.

✓ Protection des captages : 25 000 €

Le conseil départemental assure la maîtrise d'œuvre des phases administratives de la protection des captages d'eau potable. Je vous propose d'inscrire 25 000 € pour la poursuite de ces opérations.

✓ Institution Adour : 1 498 340 €. Dans le cadre de la refonte du PPI, une AP de 1 200 000 € a été créée sur la période 2021-2026 pour soutenir les travaux de l'Institution Adour. Au vu du programme de travaux, je vous propose de porter cette AP à 2 900 000 € (+ 1 700 000 €). En effet, le

barrage du Louet nécessite des travaux de confortement du parement amont de la digue et d'étanchéité de la galerie. Ces travaux sont nécessaires pour garantir une stabilité et une pérennité de l'ouvrage. Leur coût s'élève à 6 500 000 € HT. Il est prévu une subvention de l'agence de l'eau à hauteur de 3 200 000 €. La charge résiduelle soit 3 300 000 € sera apportée par les Départements du Gers, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées au prorata de l'intérêt de l'ouvrage pour chaque département. En fonction de cette clé de répartition, notre collectivité est appelée à hauteur de 2 178 000 € soit 66% de la charge résiduelle. Les travaux sont prévus sur 2023 pour une remise en service de l'ouvrage en 2024. Compte-tenu du versement de premiers acomptes pour les études (252 678 €), le Département doit prévoir pour cette opération 1 925 322 € de CP, dont 1 300 000 € en 2023 et 625 322 € en 2024.

En CP, je vous propose d'inscrire 1 498 340 €, dont 50 640 € pour les dossiers antérieurs et 1 447 700 € pour les dossiers 2023, répartis comme suit :

Objet	Dossiers antérieurs	Dossiers 2023
Travaux hydrauliques	27 640 €	1 390 700 €
Stockage foncier	23 000 €	57 000 €
Total	50 640 €	1 447 700 €

- ✓ Schéma départemental des boues de station d'épuration : 10 000 €

L'assemblée départementale du 9 décembre 2022 a validé la réalisation d'un schéma départemental des boues. Je vous propose la création d'une AP de 100 000 € pour ce schéma. L'année 2023 sera consacrée au choix du prestataire et à la recherche de partenariats ; elle verra le versement d'un premier acompte estimé à 10 000 €, la majorité des dépenses étant prévues en 2024.

- ❖ Maîtrise des déchets : 246 928 €.

Le fonds départemental de maîtrise des déchets (FDMD) est destiné à l'accompagnement des structures de collecte et de traitement dans leurs actions de prévention, de réduction des déchets et de structuration. Dans le

cadre de la refonte du PPI, une AP de 1 200 000 € a été créée pour la période 2021-2026.

En CP, je vous propose 246 928 €, dont 155 806 € pour les dossiers antérieurs et 91 122 € pour les dossiers 2023, répartis comme suit :

Objet	CP 2023
FDMD 2021	32 378 €
FDMD 2022	123 428 €
FDMD 2023	91 122 €
Total	246 928 €

3^{ème} commission – Infrastructures, collèges et mobilités

Commission	Section	BP 2022	BT 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2023 / CA 2022
Infrastructures départementales et mobilités	Fonctionnement	20 538 260	21 923 448	20 954 820	23 537 950	12,3%
	Investissement	50 824 963	47 282 738	42 842 685	58 953 271	37,6%
Total		71 363 223	69 206 186	63 797 505	82 491 221	29,3%

Les dépenses de la 3^{ème} commission consacrée aux infrastructures, à la mobilité et aux systèmes d'information s'élèvent à 23,5 M€ en fonctionnement et à 59 M€ en investissement.

Fonctionnement

➤ Infrastructures routières : 11 965 288 €

Ces dépenses se décomposent en deux parties :

❖ Les engagements contractuels : 2 657 288 €

- Un remboursement annuel d'un montant de 1 500 000 € concernant le contrat de partenariat public privé du contournement Nord-Ouest de Tarbes (loyer entretien et frais financiers),
- La participation du Département au Syndicat mixte Pyrénia, membre de la société publique locale aéroportuaire régionale (SPLAR), pour lequel la contribution 2023 se situe à 610 288 €,
- La participation du Département au Groupement européen de coopération territoriale (GECT) pour ce qui concerne le tunnel d'Aragnouet-Bielsa à hauteur de 547 000 € (hors électricité).

❖ L'entretien du réseau routier : 9 308 000 €

- Les dépenses nécessaires à l'entretien du réseau routier permettent d'assurer le fauchage, l'élagage et les réparations ponctuelles d'urgence, utiles pour ralentir le vieillissement des ouvrages (chaussées, fossés, ouvrages d'art). Les dépenses d'entretien 2023 sont en augmentation par rapport au réalisé 2022 (+10,8%), en raison de la hausse des prix des matières premières (carburant, bitume, pièces détachées, glissières, peinture routière...).

- Les dépenses entretien permettent aussi d'assurer la viabilité hivernale (VH), poste de dépense en lien direct avec les conditions climatiques. En 2023, le montant prévisionnel de la VH à hauteur de 1 383 000 € correspond à une hypothèse basse, c'est-à-dire un hiver « doux ». Il faudra éventuellement actualiser ce montant au printemps 2023, ce qui pourrait engendrer des modifications budgétaires dans le cadre de la première décision modificative (DM1).

Les recettes de fonctionnement des routes pour l'exercice 2023 sont relativement stables et estimées à 459 000 €. Elles sont essentiellement issues des redevances du domaine public routier départemental, ainsi que des prestations de services réalisées par le parc routier départemental.

➤ Transports : 954 000 €

Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2020, seules les compétences transport des élèves en situation de handicap et transports événementiels sont à la charge du Département. Ces dépenses sont en légère augmentation par rapport au réalisé 2022 (+1,7%), en raison notamment de la hausse des prix du carburant qui impacte le coût du transport. Par ailleurs, lors de la rentrée scolaire 2022, de nouvelles affectations d'élèves sont sensiblement plus éloignées de leur domicile.

Les propositions budgétaires 2023 relatives aux transports se décomposent comme suit :

- ❖ Dépenses de fonctionnement à hauteur de 954 000 €
 - Frais de transports : 920 000 €
 - Transports événementiels : 25 000 €
 - Cotisations associations : 9 000 €

- ❖ Recettes de fonctionnement estimées à 23 000 €
 - Participations des familles : 3 000 €
 - Participations des établissements : 20 000 €

➤ Bâtiments et collèges : 7 676 610 €

❖ Les dépenses des bâtiments s'élèvent à 2 794 690 € (+24,6% par rapport au réalisé 2022), l'évolution étant principalement due à l'augmentation du coût de l'énergie. Les évolutions ci-dessous détaillées sont estimées par rapport au réalisé 2022. Elles se décomposent comme suit :

- Location (126 000 €), taxes, impôts (168 200 €) pour 294 200 € (-19%). Cette diminution est principalement liée à l'arrêt de la location de locaux pour la MDS St Exupéry dont les services ont déménagé à la place Ferré, et à la fin du contrat-bail pour le centre d'exploitation de Cauterets (le Département en devient propriétaire) ;
- Viabilisation (eau, gaz, électricité) pour 1 675 200 € (+50 %) ;
- Entretien courant (contrats de maintenance, d'entretien et petites réparations des bâtiments, prestations pour nettoyage de locaux externalisé) : 513 300 € (+4 %).

❖ Les dépenses liées aux collèges s'élèvent à 4 881 920 € (+23% par rapport au réalisé 2022). Cette évolution est principalement due à l'augmentation du coût de l'énergie et des denrées, qui se répercute dans la dotation de fonctionnement des collèges et dans les coûts de la restauration. Les dépenses se décomposent comme suit :

- Dotations aux collèges publics : 2,47 M€
Cette enveloppe prend en compte une augmentation des coûts de la viabilisation qui sera réexaminée en milieu d'année, afin d'étudier l'attribution d'une dotation complémentaire estimée à 450 000 € (soit +44%) ;
- Dotations aux collèges privés : 1,3 M€ (+4,6%). Cette augmentation est liée à la hausse des effectifs (+98 élèves) ;
- La participation aux frais de personnel des 2 cités scolaires d'Argelès-Gazost et Vic-en-Bigorre, gérées par la Région (420 000 €, soit +3,7%), et la participation à la maintenance informatique des 3 cités scolaires (25 000 €, soit +5%) ;
- Les actions en faveur des collégiens concernant l'environnement numérique de travail (ENT) et l'aide à l'UNSS : 45 000 €, soit +25%, pour la part ENT ;

- Effort continu pour la restauration des collèges avec un accompagnement de 0,10 €/repas pour l'approvisionnement, à hauteur de 40%, en produits locaux : 35 000 € ;
- Participation aux frais d'internat du collège de St-Laurent-de-Neste : 3 000 € ;
- Marché des contrôles d'hygiène par les laboratoires dans les collèges : 23 000 € ;
- Subvention pour les classes sportives des collèges : 3 000 € ;
- A noter une nouvelle dépense : subvention de 115 000 € aux collèges, suite à l'augmentation du prix des repas de façon à compenser l'inflation (denrées et énergie) qui n'est répercutée que pour moitié dans les tarifs de restauration.

➤ Systèmes d'information numérique (DSIN) : 2 500 552 € (+9,5% par rapport au réalisé 2022, hors dépenses du Service courrier et fournitures). Cette hausse du budget s'explique notamment par les hausses des maintenances de logiciels (+60 000 €) et la création d'une enveloppe cybersécurité (+35 000 €).

Depuis plusieurs années, le Département a fait de l'indépendance et de la protection de la donnée, l'axe majeur de la stratégie de son architecture informatique, pour rendre un service de qualité à nos utilisateurs, tout en privilégiant la sécurité de notre système d'information. Cela implique l'acquisition, le maintien et l'évolution des compétences en interne, en privilégiant une infrastructure fonctionnelle, disponible, évolutive et sécuritaire.

La section de fonctionnement augmente aussi du fait de la prise en compte de la maintenance d'outils qui ont été mis en œuvre en 2022 et de l'intégration du service courrier et fournitures au sein de la DSIN.

Investissement

➤ Infrastructures routières : 27 327 363 € (y compris le PPP routier).

L'essentiel des dépenses d'investissement, pratiquement 75 %, vise à maintenir en état le réseau routier départemental (3000 km, dont 1350 km en zone de montagne) et les 1440 ouvrages d'art, à réparer les dégâts d'intempéries, et à maintenir à niveau le parc d'engins et de matériels. Les marges de manœuvre budgétaires sont donc relativement faibles,

d'autant plus qu'un sous-investissement structurel conduirait à une augmentation des dépenses d'entretien courant, et/ou à une baisse de la qualité perçue par les usagers.

Le reste des dépenses d'investissement porte essentiellement sur des financements gérés par d'autres maîtres d'ouvrage, ainsi que sur des opérations spécifiques d'aménagement du réseau routier. Ainsi, est proposé le versement de la contribution du Département au financement de l'étape n°1 du grand projet du Sud-Ouest (GPSO), c'est-à-dire la liaison Bordeaux-Toulouse et les aménagements nécessaires au sud de Bordeaux et au nord de Toulouse.

Par ailleurs, je vous propose la création d'une AP concernant les travaux de protection des gorges de Luz à Chèze, conformément à la proposition du Département d'accepter une délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux demandée par la commune. Ces travaux ayant été reportés par l'Etat en 2024, Il n'y aura pas de CP inscrits en 2023.

- ❖ Les dépenses d'investissement des infrastructures routières peuvent être décomposées en 4 points essentiels :
 - Travaux d'aménagement sur les routes structurantes à hauteur de 12 316 000 € (y compris l'aménagement du RD8 entre Soues et Bernac) ;
 - Travaux d'aménagement sur les routes secondaires à hauteur de 8 135 000 €, dont 1,5 M€ d'aménagements localisés (notamment RD25 à Adervielle, RD8/26 à Pouzac, RD10 à Guizerix) ;
 - Acquisitions de matériels techniques et d'équipements routiers pour un montant de 2 470 000 €.
 - Engagements déjà contractualisés pour un montant de 4 309 861 € : il s'agit des contributions dans le cadre du PPP routier, de la SPLAR Pyrénia, du GECT (partie tunnel d'Aragnouet-Bielsa), de la RN21, du GPSO, et des fonds de concours aux communes ;

- ❖ Les recettes sont attendues à hauteur de 620 000 €. Elles seront essentiellement dues aux subventions du programme européen Securus 1 et 2, ainsi qu'aux subventions de l'Etat dans le cadre de la DSID.

- Bâtiments et collèges : 27,3 M€, dont notamment 11,3 M€ pour les travaux 2023 de la reconstruction du bâtiment archives.

Beaucoup d'opérations 2023 sont la continuité d'opérations démarrées en 2022, notamment les travaux financés par la DSID 2022 (prévision de recettes de 2,2 M€ en 2023 au titre de la DSID 2022).

❖ Bâtiments divers hors collèges : 18 M€

- Première année des travaux pour la construction du bâtiment des archives départementales pour 11,3 M€ (avec une prévision de recettes DRAC de 1,9 M€ en 2023) ;
- Poursuite de l'opération sur l'immobilier de bureaux sur Tarbes : fin des travaux de réhabilitation du site de la place Ferré pour 1,1 M€ ;
- Travaux de réhabilitation du 11 rue Gaston Manent pour 710 000 € ;
- Travaux pour les bâtiments dédiés à l'exploitation des routes : fin de la construction du centre d'exploitation de Vignec, fin des travaux sur les centres d'exploitation d'Arreau et de Luz, nouvelles opérations pour Campan et Argelès, et enfin mise en œuvre de panneaux photovoltaïques pour 3 centres d'exploitation pour 1,18 M€ ;
- Travaux à l'abbaye de l'Escaladieu pour 810 000 € (toitures et travaux de sauvegarde) ;
- Travaux à l'abbaye de St Sever de Rustan avec notamment des chantiers d'insertion pour 500 000 € ;
- Poursuite des travaux de rénovation énergétique des logements de la Gendarmerie Charraz et programme annuel de gros entretien/grosses réparations (GE/GR) pour 670 000 € ;
- Réfection du parking de l'Hôtel du Département pour 470 000 € (opération de 2022 reportée sur 2023) ;
- Travaux divers de GE/GR sur l'ensemble des bâtiments pour 782 000 € ;
- Acquisition de matériel et mobilier pour 99 000 €.

- ❖ Bâtiments des collèges pour 6,5 M€ dont principalement :
 - Programme annuel des grosses réparations incluant l'amélioration énergétique des bâtiments, les travaux de gros entretien et les frais d'études pour 1,5 M€ ;
 - Poursuite et fin des opérations 2022 : réhabilitation thermique et du préau du collège de Lannemezan, travaux sur l'entrée de la cité scolaire de Sarsan, sur la ½ pension du collège de St-Laurent-de-Neste, travaux de rénovation thermique des collèges de Tournay et Voltaire (Tarbes), réfection des façades du collège Victor Hugo (Tarbes), et rénovation des chaudières du collège Desaix (Tarbes) pour 1,9 M€ ;
 - Au titre des nouvelles opérations 2023 : installation de panneaux photovoltaïques sur 7 collèges avec reprise des étanchéités des toitures terrasse pour 3 d'entre eux pour 1,68 M€, rénovation thermique des collèges de Maubourguet et Paul Eluard (Tarbes) pour 600 000 €, amélioration du préau de la cité scolaire de Sarsan pour 150 000 € et amélioration de l'entrée du collège d'Arreau pour 250 000 € ;
 - Etudes de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des collèges Massey (Tarbes) et de Loures Barousse pour 160 000 € en 2023.

- ❖ Education et enseignement supérieur : 2,66 M€
 - Renouvellement de matériel de cuisine pour 693 000 € ;
 - Subvention à la Région pour les travaux dans les 2 cités scolaires (Vic-en-Bigorre et Argelès-Gazost) pour 800 000 €, selon la programmation pluriannuelle convenue avec la Région ;
 - Subvention à la Région pour l'acquisition de matériel informatique pour les 3 collèges en cités scolaires pour 55 500 € ;
 - Subvention pour des matériels et mobiliers pour les collèges pour 296 000 € (dont 30 000 € pour la demi-pension de St-Laurent-de-Neste) ;
 - Subventions pour des travaux de réhabilitation de gymnases communaux utilisés par les collégiens pour 383 000 € (gymnase de Trie-sur-Baïse, de Massey, de Maubourguet, et de Vic-en-Bigorre) ;
 - Report de notre participation aux opérations du CPER 2015-2020 pour 412 000 € (bâtiment DUT Génie Civil et matériel pour l'Observatoire du Pic du Midi OMP)

- Systemes d'information numérique (DSIN) : 3 854 752 € (soit +30% par rapport au réalisé 2022)

Cette augmentation est due à la nécessaire création d'une enveloppe cybersécurité créditée de 1 100 000 € visant à engager des actions à 3 niveaux :

- ❖ Se protéger en amont contre les attaques,
- ❖ Organiser la gestion de crise,
- ❖ Assurer le redémarrage.

4^{ème} commission Jeunesse, vie associative et cadre de vie

Commission	Section	BP 2022	BT 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2023 / CA 2022
Jeunesse, vie associative, cadre de vie	Fonctionnement	5 551 770	5 673 976	5 525 425	5 508 930	-0,3%
	Investissement	1 480 469	1 248 574	908 508	1 242 592	36,8%
Total		7 032 239	6 922 550	6 433 933	6 751 522	4,9%

Les dépenses de la 4^{ème} commission consacrées à la jeunesse, à la vie associative et au cadre de vie, s'élèvent à près de 5,5 M€ en fonctionnement et 1,2 M€ en investissement.

Fonctionnement

➤ Logement et habitat : 1,5 M€

En 2023, les dépenses s'élèvent à 1,5 M€ et sont stables par rapport au réalisé 2022. La participation départementale au fonds de solidarité logement (FSL) est l'élément essentiel de cette politique, compétence du Département dont la gestion est confiée à la Caisse des allocations familiales (CAF). Avec une dotation reconduite pour un montant de 1,25 M€ elle comprend :

- ❖ Diverses aides (sous formes de subventions ou prêts) : FSL énergie, FSL accès et maintien (aides financières)
- ❖ Des accompagnements (ASLL) réalisés par le CD 65 ou confiés à des structures par voie de convention

La CAF se désengage progressivement de la gestion du FSL et ne traitera plus à compter de 2023 les paiements du FSL énergie (aides financières sous forme de subventions à destination des ménages pour le paiement des factures d'énergie) qui seront désormais traités par le Département. Par contre, la CAF reste gestionnaire du fonds jusqu'à fin 2024.

L'année 2023 sera marquée par le lancement d'un nouveau marché MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) pour l'accompagnement social à la sédentarisation des gens du voyage. Le BP 2023 intègre la poursuite du marché MOUS sur les mêmes conditions et montants (50 000 €) que le précédent marché.

Egalement, en 2023, une réflexion sera engagée pour le renouvellement du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) qui arrive à échéance en fin d'année.

➤ Archives départementales et patrimoine : 319 100 €

❖ Archives : 55 600 €

Les dépenses prévisionnelles sont liées au fonctionnement courant des services des archives : le service conservation, numérisation et archives iconographiques auquel est rattaché l'atelier de reliure et de restauration, la bibliothèque patrimoniale de conservation, le service relation avec les publics, valorisation et archives privées, en charge notamment du service éducatif et de la conception/réalisation d'expositions ou d'actions de médiation culturelle.

❖ Culture occitane et territoire : 130 500 €

Ces dépenses prévisionnelles portent d'une part sur le fonctionnement du service de culture occitane et d'autre part sur l'attribution de subventions, la participation à l'enseignement et la conduite d'actions auprès des écoles et des collèges. La sensibilisation à l'Occitan au sein des écoles maternelles et élémentaires du département se maintient à un niveau élevé et s'accroît en 2023 avec 124 classes concernées par l'initiation régulière, soit 2300 élèves.

❖ Service patrimoine : 133 000 €

Ces crédits sont destinés à concourir au fonctionnement des associations et collectivités œuvrant à la promotion et à la valorisation du patrimoine haut-pyrénéen. En 2023, il est notamment prévu une subvention pour l'animation, le développement d'activités et la coordination de l'abbaye de Saint-Sever de Rustan.

➤ Action culturelle et médiathèque : 3 610 930 €

❖ Abbaye de l'Escaladieu : 57 200 €

Les dépenses prévisionnelles sont liées au fonctionnement du service : la boutique de l'abbaye, l'animation du site (ateliers et manifestations proposés au public pour une approche innovante ou ludique du site) et l'entretien des espaces extérieurs.

La totalité des activités menées sur le site génèrent des recettes de plus de 75 000 € (billetteries du site, des spectacles, ventes de la boutique).

❖ Médiathèque départementale : 373 700 € dont :

- 285 000 € consacrés aux missions du service : la constitution des collections, tous supports et numériques, mises à disposition des usagers du réseau départemental de lecture publique, le programme annuel de formations des bibliothécaires bénévoles ou salariés du réseau, les actions de sensibilisation à la lecture et plus largement à la culture pour tous (prix Hautes-Pyrénées tout en auteurs, opération premières pages, le mois du film documentaire, partir en livres...). En 2023, l'offre de ressources numériques de la médiathèque est étendue aux agents du Département.
- 88 700 € consacrés aux acquisitions relatives à la documentation. En 2023, la médiathèque est chargée de développer un service de documentation pour la collectivité.

❖ La jeunesse : 364 000 €

- Le Département renforce son soutien aux structures menant des actions pour la jeunesse tout en maintenant ses interventions financières en faveur des accueils de loisirs sans hébergement.
- La fête jeunesse (festival 65^{ème} avenue), initiée en 2022, sera renouvelée en 2023 avec un programme plus étoffé et une journée supplémentaire dédiée aux collégiens.
- Le dispositif éducatif des chantiers jeunes culture et patrimoine, piloté par le Département (partenariat avec la CAF, la politique de la ville et l'Etat) qui permet de sensibiliser des jeunes du département au patrimoine qui est le leur, est reconduit en 2023.

❖ La culture, 1 038 130 € prévus pour :

- Favoriser, sur l'ensemble du territoire départemental, l'accès des Haut-Pyrénéens à la culture grâce au soutien (872 630 €) des structures publiques ou privées qui se consacrent à la création, à la diffusion et à l'éducation aux pratiques artistiques et culturelles dans tous les domaines des arts (arts-vivants : musique, théâtre, cirque, arts plastiques et visuels) et de la littérature.
- Les programmations culturelles du Département (165 500 €). D'une part, à l'abbaye de l'Escaladieu : la saison estivale, avec des spectacles et une exposition artistique sur le thème du jardin imaginaire ainsi qu'une programmation destinée au jeune public et, d'autre part, pour l'organisation des escales d'automne dans le département.

❖ Sport, 1 680 500 € prévus pour :

- Soutenir l'accès au sport et à encourager les performances sportives (1 145 000 €) par un soutien financier en direction des comités départementaux, des équipes et des sportifs de haut-niveau et pour l'organisation de manifestations sportives
- Soutenir l'action structurante de l'Office départemental des sports (225 000 €)
- Accueillir en 2023 : le tour de France masculin avec une étape Tarbes/Cauterets, le tour de France féminin avec une étape Lannemezan/le Tourmalet et le tour d'Espagne avec une arrivée au Tourmalet également (212 000 €)
- Soutenir les sports de nature (23 500 €) en œuvrant au développement et à la pérennisation des espaces, sites et itinéraires, (dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) et en facilitant leur découverte par des publics qui n'ont pas toujours la capacité de profiter de ces activités
- A préparer le passage dans les Hautes-Pyrénées du relais de la flamme olympique en 2024 (60 000 €)
- A organiser la manifestation Cycle'N'Trip en juillet 2023 (15 000 €)

❖ Fonds d'animation cantonal (FAC) : 97 000 €

Il s'agit du soutien aux projets d'animation locale qui favorisent le bien-vivre ensemble dans les territoires.

➤ Attractivité et solidarité territoriale, politique de la ville : 185 000 €

Je vous propose de reconduire la contribution départementale au fonctionnement du Groupement d'intérêt public (GIP) de la politique de la ville, dont nous sommes membres, à 185 000 €.

Investissement

➤ Politique habitat dont :

❖ Le soutien aux propriétaires privés (insalubrité et adaptation)

❖ Le soutien aux bailleurs sociaux (construction et réhabilitation PLAI) et depuis 2020, le soutien aux bailleurs sociaux dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers de Bel-Air (Tarbes) et de l'Ophite (Lourdes). Lors de la commission permanente du 16 décembre 2022, le Département a approuvé la signature d'une convention avec l'Office public de l'habitat des Hautes-Pyrénées (OPH 65) et la SCIC Midi logement afin d'accompagner une production de logements locatifs sociaux familiaux à bas loyer et d'encourager l'accession à la propriété sociale. Le Département s'engage à financer la création de logement sociaux (PLAI, PLUS), de logements d'accession à la propriété et de baux réels solidaires. Le montant global de la subvention ne saurait excéder 275 000 € par an. Dans ce cadre, je vous propose d'augmenter l'AP « PLAI Bailleurs sociaux » de 441 000 €, portant le montant total à 651 000 € sur 6 ans.

❖ Les CP 2023 s'élèvent à 661 461 € et je vous propose la répartition suivante :

- 417 961 € pour le soutien aux propriétaires privés
- 35 000 € pour la subvention au PLAI porté par Habitat et humanisme
- 158 500 € pour le soutien aux bailleurs sociaux (construction et réhabilitation PLAI)

Aucun crédit n'est inscrit en 2023 concernant l'AP sur la rénovation urbaine de deux quartiers prioritaires du contrat de ville (quartier de Bel-Air sur Tarbes et le quartier de l'Ophite sur Lourdes), les dépenses effectives sur notre budget ne sont inscrites qu'à compter de 2024, conformément au plan de financement de ces opérations.

➤ Archives départementales et patrimoine : 246 850 €

❖ Patrimoine : 40 000 €

Ces crédits sont destinés à soutenir les propriétaires privés pour la restauration du patrimoine bâti haut-pyrénéen.

❖ Archives départementales : 206 850 €

Ces crédits sont destinés aux opérations suivantes :

- Restauration de documents patrimoniaux à titre conservatoire et dans le cadre du programme pluriannuel de numérisation,
- Plan pluriannuel de conditionnement des fonds et acquisition de matériels spécifiques de conservation,
- Acquisition de documents.

➤ Action culturelle et médiathèque : 60 000 €

❖ Sports de pleine nature : 30 000 €

Une AP de 90 000 € a été créée en 2022 pour soutenir les projets liés à la sécurisation des espaces, sites et itinéraires, à la création d'itinéraires ou sites d'intérêt local ne relevant pas d'enjeux touristiques. Pour 2023, je vous propose d'inscrire 30 000 €.

❖ Culture : 30 000 €

Je vous propose d'inscrire 30 000 € pour l'amélioration de la qualité de l'accueil du public et des œuvres dans le cadre du projet de développement culturel de l'abbaye de l'Escaladieu.

➤ Attractivité et solidarité territoriale, communes urbaines : 321 019 €

Je vous propose de répartir les CP comme suit :

Objet	CP 2023
Appel à projets 2020	46 767 €
Appel à projets 2021	274 252 €
Total	321 019 €

5^{ème} commission Finances, ressources humaines

Commission	Section	BP 2022	BT 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2023 / CA 2022
Finances, RH et moyens généraux	Fonctionnement	107 237 827,56	104 024 464,21	92 567 985,73	117 686 279,97	27,1%
	Investissement	61 437 669,61	67 361 799,48	56 258 899,27	56 207 312,55	-0,1%
Total		168 675 497	171 386 264	148 826 885	173 893 593	16,8%

Les dépenses de la 5^{ème} commission pour le BP 2023 s'élèvent à 117,7 M€ en fonctionnement et à 56,2 M€ en investissement. En recettes, l'emprunt de l'exercice est prévu à 10 M€.

Les dépenses imprévues, inscrites à hauteur de 16,9 M€ en fonctionnement et de 3,8 M€ en investissement, expliquent l'essentiel de l'augmentation globale sur les dépenses de la 5^{ème} commission. Pour le reste, il s'agit principalement des augmentations de contributions ou de subventions au Service départemental d'incendie et de secours (+ 0,6 M€), à la régie haut débit (+0,9 M€) et d'une augmentation des dépenses de ressources humaines (+3,5 M€).

Depuis le 1^{er} janvier, la direction générale des services (DGS), est composée de :

- Direction de l'administration et des finances
- Directions des ressources humaines
- Direction de la communication
- Direction des assemblées

Elle administre notamment les fonctions de support permettant d'accompagner les services du Département. A cet effet, la DGS gère notamment des dépenses transversales comme la masse salariale, ainsi que les assurances.

- Direction de l'administration et des finances (DAF)

- ❖ Emprunt et remboursement de la dette

En cohérence avec notre stratégie de recours à la dette les années précédentes, je vous propose de tenir compte de la hausse de taux et donc de construire l'équilibre budgétaire sur la base d'un emprunt d'équilibre réduit à 10 M€. Cela contribuera d'autant à poursuivre notre désendettement.

Je vous propose également d'inscrire 2,5 M€ destinés aux dépenses d'intérêts en raison de la hausse des taux et principalement du taux du livret A, qui devrait impacter le budget du Département de près de 400 000 €.

❖ SDIS : 12,9 M€

Le montant de la subvention prévue sur 2023 déroge à la convention pluriannuelle signée en 2022 avec le SDIS. En effet, elle plafonne normalement l'augmentation de notre contribution en fonctionnement à +2% par rapport au montant versé l'année précédente.

Face aux difficultés rencontrées par le SDIS pour faire face aux hausses de dépenses de personnel (augmentation du point d'indice) et de l'énergie, je vous propose de porter la contribution du Département à 12 680 000 € pour l'année 2023 soit + 5 % par rapport à 2022.

Si l'on prend en compte le montant complémentaire de 362 000 € accordé au SDIS pour les mêmes raisons fin 2022, l'augmentation de la contribution de fonctionnement au SDIS est passée de 11,5 M€ en 2021 à 12,7 M€ en 2023, soit une augmentation de 10,4 % sur deux ans.

En investissement, le Département participera pour un montant de plus de 600 000 € aux travaux de construction de la caserne de Lourdes, dont 200 000 € en 2023.

Financements au SDIS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Proposé 2023
Contribution en fonctionnement	10 470 992	10 470 992	10 652 992	10 871 992	11 002 492	11 059 049	11 232 981	11 771 510	12 371 000
Subvention en investissement						250 000	0	0	200 000
soit une variation de...	1,5%	0,0%	1,7%	2,1%	1,2%	2,8%	-0,7%	4,8%	6,8%
Prime de fidélisation et de responsabilité	420 000	420 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000
Dotation Globale d'Equipement	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000
Total	10 961 992	10 961 992	10 961 992	11 180 992	11 311 492	11 618 049	11 541 981	12 080 510	12 880 000

❖ Régie Haut-Débit

En fonctionnement, la subvention proposée pour la Régie est de 2 115 000 €, soit 755 000 € de plus qu'en 2022. Cette augmentation permet de maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement de la Régie, malgré deux baisses de recettes :

- La baisse du résultat reporté de 2022 (-500 000 €) ;
- La baisse du chiffre d'affaires estimé pour 2023 (-300 000 €) passant à 3,1 M€, contre 3,4 M€ en 2021, en raison de la baisse du chiffre d'affaires ADSL, du fait du déploiement de la fibre ;

En investissement, la subvention proposée est de 3,1 M€, à l'identique de l'année dernière.

➤ Direction des ressources humaines (DRH)

Les dépenses totales de personnel du Département comprennent, quelle que soit la direction concernée : la masse salariale, les frais professionnels, la formation professionnelle et toutes les prestations sociales accessoires. Elles s'élèvent à 88,4 M€ (dont 16,4 M€ pour les assistants familiaux imputés sur le budget de la DSD) contre 83,4 M€ au réalisé 2022. Les dépenses de la seule DRH (hors assistants familiaux) s'élèvent à 73,8 M€ : elles augmentent de 3,5 M€ par rapport au réalisé 2022, soit une augmentation près de 5%.

Le Département compte aujourd'hui 1 760 agents (dont 244 assistants familiaux) pour une moyenne d'âge de 47,6 ans ce qui représentait une masse salariale de 76,9 M€ (dont la masse salariale des assistants familiaux de 11,3 M€) en 2022. La masse salariale des assistants familiaux a fait l'objet d'une réactualisation en cours d'année, au vu des conséquences de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants de l'ASE, qui prévoyait une revalorisation salariale. Pour 2023, les crédits relatifs à la masse salariale sont prévus à hauteur de 80,8 M€ (dont 12,8 M€ pour les assistants familiaux).

Entre 2018 et 2022, les dépenses de masse salariale sont globalement stables. Néanmoins, depuis le 1^{er} janvier 2022, différentes mesures nationales de revalorisation du traitement indiciaire des personnels territoriaux et des minimas sociaux ont eu pour conséquence une augmentation sensible de la masse salariale, perceptible dès le milieu d'année 2022 mais qui déploiera ses effets sur l'exercice 2023 en année pleine :

- ❖ Différents décrets ont revalorisé les carrières des fonctionnaires des catégories B et C, ainsi que celles de certains agents appartenant à la filière médico-sociale ;
- ❖ Augmentations des minimas sociaux (S.M.I.C., indice plancher, minimum garanti) ;
- ❖ Dégel du point d'indice avec une augmentation inédite de 3,5 % ;
- ❖ Revalorisation salariale de certains métiers du social.

Mesures nationales	Montant 2023
Revalorisation catégorie C et filière médico-sociale	106 800 €
Révision indice plancher au 1 ^{er} mai 2022	153 400 €
Conférence des métiers du social au 1 ^{er} avril 2022	102 749 €
Dégel du point d'indice 3,5% au 1 ^{er} juillet 2022	1 787 830 €
Complément de traitement indiciaire dans le domaine social, au 1 ^{er} avril 2022	650 000 €
TOTAL	2 800 779 €

Enfin, la cotisation relative au financement des frais pédagogiques des apprentis est passée de 0,05% à 0,10% de la cotisation obligatoire versée au CNFPT, pour un montant estimé à 50 000 € annuels. De plus, le gouvernement pourrait annoncer une hausse de la cotisation employeur de la caisse de retraite qui couvre les fonctionnaires territoriaux et la fonction publique hospitalière. Le taux passerait de 30,65% à 31,65%, pour un montant annuel estimé à 320 000 €. L'augmentation d'un point de la valeur d'indice représenterait un coût supplémentaire de 515 000 € en année pleine sur la masse salariale.

Les évolutions décidées au niveau national rendent d'autant plus nécessaire la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de personnel.

En terme de chantiers structurants, la DRH s'organise aujourd'hui pour :

- ❖ Finaliser la dématérialisation du dossier individuel de l'agent ;
- ❖ Poursuivre les travaux sur la protection sociale complémentaire ;
- ❖ Poursuivre la dématérialisation des processus (candidathèque, module accident du travail ;
- ❖ Automatiser les données ;
- ❖ Sécuriser les accès physiques et assurer la cybersécurité des systèmes ;
- ❖ Accompagner au plus près les directions dans leurs évolutions (M.D.E.F., organisations des CLIC, ...).

Par ailleurs, la pyramide des âges de la collectivité met clairement en évidence la forte augmentation des départs en retraite dans les prochaines années : de l'ordre de près de 200 agents (hors assistants familiaux) sur les 4 années à venir, le mouvement se poursuivra au-delà puisqu'aujourd'hui, ce sont 669 agents (soit 47% de l'effectif) qui ont plus de 50 ans. La réforme des retraites en cours n'aurait a priori qu'un léger effet de décalage (rallongement d'un à deux ans de la période d'activité). A cela, s'ajoute une difficulté croissante à recruter les compétences nécessaires à nos activités, liée tant à une évolution du marché du travail, qu'à l'attractivité de la fonction publique dans son ensemble, ou encore à l'inadéquation des formations des candidats à nos besoins. Un nouveau chantier structurant est donc ouvert pour réinterroger et faire évoluer l'ensemble de nos modalités de recrutement, de formation, de maintien dans l'emploi, de reconversion professionnelle, de montée et de maintien en compétence des agents de la collectivité.

Dépenses de la DRH	BT 2022	CA 2022	BP 2023	Evolution CA à BP 2023
Déplacements	579 900	426 918	531 200	24,4%
Frais pédagogiques de formation	188 758	161 546	205 200	27,0%
Paye et indemnités	67 253 762	66 885 973	69 206 530	3,5%
Actions sociales, prévention et sécurité	2 112 774	1 932 036	2 559 170	32,5%
Autres dépenses de fonctionnement RH	1 491 116	896 763	1 253 800	39,8%
<i>(dont neutralisation remboursement de mises à disposition)</i>	<i>703 800</i>	<i>671 050</i>	<i>605 300</i>	<i>-9,8%</i>
TOTAL	71 626 310	70 303 236	73 755 900	4,9%

➤ Direction de la communication

Le budget de la direction de la communication s'élève à 865 000 € et permet de financer les actions relatives aux différents salons et manifestations, aux insertions publicitaires, à la communication digitale, à la production de vidéos, à la création d'objets promotionnels mais aussi, depuis le 1^{er} janvier 2023, aux missions relevant de la communication interne (arbre de Noël). De nouvelles actions sont à financer cette année :

- ❖ La promotion du festival jeunesse 65^{ème} avenue
- ❖ La présence sur d'autres salons/manifestations : salon des Maires et des décideurs publics du 65 / Pyrénées Cycle'N'Trip / congrès national du SDIS
- ❖ La réalisation d'un film institutionnel (attractivité du territoire)

III. Vote du budget par chapitre nature

Le budget principal est soumis au vote de l'assemblée par chapitre nature. En dépenses, les chapitres constituent l'autorisation maximale qui s'impose à l'exécutif. Vous trouverez ci-dessous le budget décliné en recettes et dépenses par chapitre nature.

		Dépenses 560 960 186			Recettes 560 960 186
Fonctionnement 415 664 798	011 - Charges à caractère général	26 582 939	002 - Résultat de fonctionnement reporté	63 781 611	
	012 - Charges de personnel	75 432 610	013 - Atténuation de charges	2 650 250	
	014 - Atténuation de produits	3 501 000	016 - Allocation personnalisée APA	20 050 000	
	016 - Allocation personnalisée APA	53 550 900	017 - RSA	680 000	
	017 - RSA	44 193 600	70 - Produits de services	745 200	
	022 - Dépenses imprévues	16 880 373	73 - Impôts et taxes	226 695 027	
	65 - Autres charges de gestion courante	104 552 421	731 - Impositions directes	17 272 576	
	6586 - Frais de fonctionnement des élus	300 000	74 - Dotations, subventions et participations	71 849 991	
	66 - Charges financières	3 848 077	75 - Autres produits de gestion courante	3 041 200	
	67 - Charges exceptionnelles	247 600	76 - Produits financiers	164 043	
	68 - Dotation aux provisions	400 000	77 - Produits exceptionnels	34 900	
			78 - Reprises sur provisions	400 000	
			Total réel fonctionnement	407 364 798	
		042 - Amortissements	25 200 000	042 - Ordre divers (reprise subv. tvx en régie)	8 300 000
		023 - Virement vers l'investissement	60 975 278		
		Total dépenses fonctionnement	415 664 798	Total recettes fonctionnement	415 664 798
Investissement 145 295 388	040 - Ordre divers (reprise subv. tvx en régie)	8 300 000	021 - Virement depuis le fonctionnement	60 975 278	
	041 - Ordre divers (opérations patrimoniales)	3 000 000	040 - Amortissements	25 200 000	
	001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	29 773 161	041 - Ordre divers (opérations patrimoniales)	3 000 000	
	020 - Dépenses imprévues	3 837 549	Neutralisation du solde d'investissement reporté	29 777 027	
	16 - Emprunts et dette assimilées	21 566 186	024 - Produits de cessions	291 000	
	20 - Immobilisations incorporelles	2 492 936	10 - Dotations, fonds divers	6 500 000	
	204 - Subventions d'équipement versées	25 472 776	13 - Subventions d'investissement	6 743 389	
	21 - Immobilisations corporelles	5 246 874	16 - Emprunts et dette assimilées	12 666 667	
	23 - Immobilisations en cours	45 600 906	27 - Autres immobilisations financières	137 027	
	26 - Participations et créances rattachées	0	45 - Opérations pour compte de tiers (remembrement)	5 000	
	27 - Autres immobilisations financières	0			
	45 - Opérations pour compte de tiers (remembrement)	5 000			
			Total réel investissement	56 120 110	Total recettes investissement
		Total dépenses investissement	145 295 388		

IV. Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

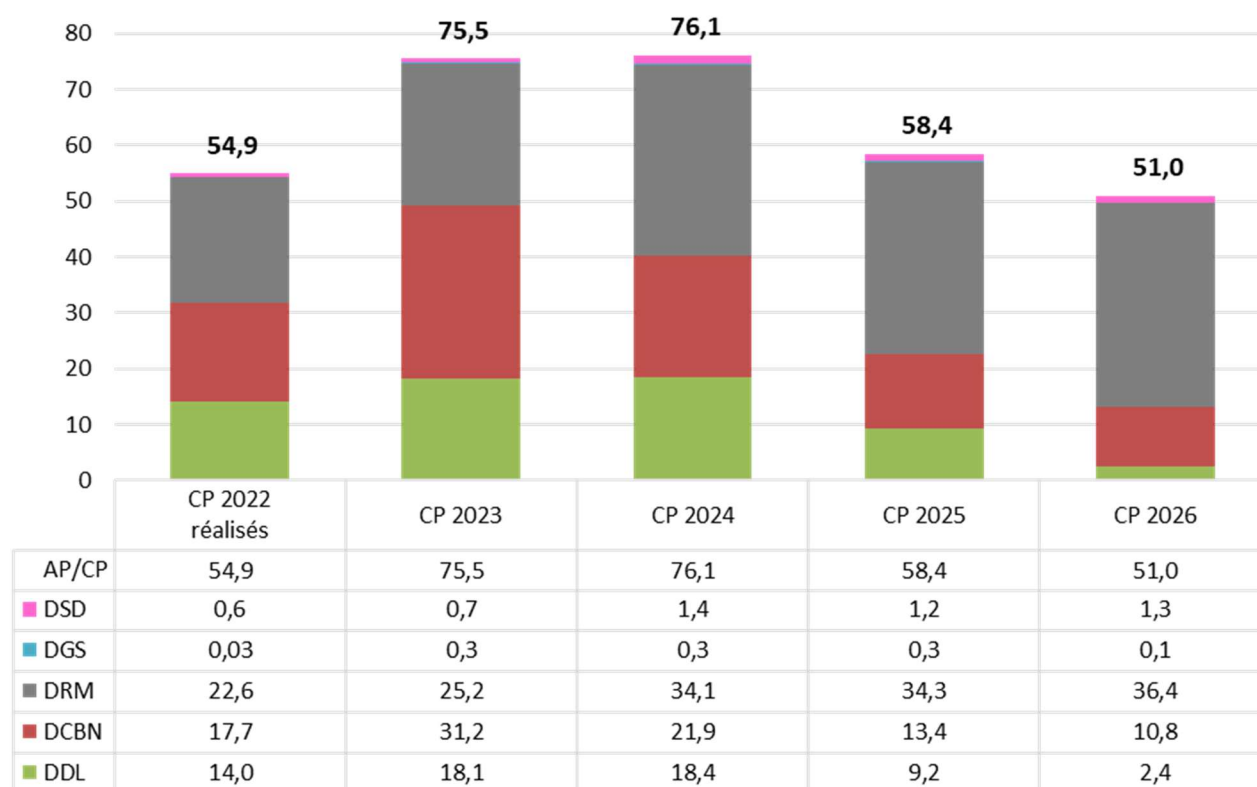
Le Département gère de manière pluriannuelle ses investissements. L'objectif de cette méthode est de planifier et d'optimiser nos dépenses, afin de mettre en adéquation stratégie financière et moyens techniques, et évite ainsi la gestion de la plupart des restes à réaliser. L'équilibre budgétaire annuel s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement (CP) de l'exercice.

Vous trouverez en annexe les propositions de créations d'autorisations de programme (AP) pour 2023, les modifications à la hausse ou à la baisse d'AP, et la ventilation des crédits de paiement (CP) sur les différents exercices. Le tableau ci-dessous en donne une vue synthétique (en M€).

	CP 2022 réalisés	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
DGS	0,03	0,3	0,3	0,3	0,1
DCBN	17,7	31,2	21,9	13,4	10,8
DDL	14,0	18,1	18,4	9,2	2,4
DRM	22,6	25,2	34,1	34,3	36,4
DSD	0,6	0,7	1,4	1,2	1,3
AP/CP	54,9	75,5	76,1	58,4	51,0

DRM : PPP routier	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
DGS : Haut-Débit RIP 1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1
DGS : dépenses imprévues		3,8	3,8	3,8	3,8
DGS et DDL : divers	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres investissements	5,7	9,5	9,5	9,5	9,5
Total PPI	60,6	85,0	85,6	67,9	60,5

AP/CP du PPI (M€)



Aux 75,5 M€ de CP 2023, viennent s'ajouter des dépenses d'investissement non gérées en AP/CP, dont notamment les dépenses imprévues (3,8 M€), le PPP routier (2,5 M€), et la subvention à la Régie haut débit (3,1 M€), pour atteindre 85 M€.

**

Je vous propose donc :

- De voter, par chapitre nature, le budget principal du Département des Hautes-Pyrénées pour 2023 ;
- D'adopter le plan pluriannuel d'investissement ;

Annexes 1 Autorisations de programme

Création d'autorisations de programme

Ligne de crédit	Programme /AP	Libellé AP	Montant d'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031
54009	AGRIENVI - 2023/1	APPEL A PROJETS RENOUVELLEMENT DE RESEAUX 2023	500 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54010				100 000	250 000	150 000	-	-	-	-	-	-
54014	AGRIENVI - 2023/2	SCHEMA DEPARTEMENTAL DES BOUES	100 000	10 000	60 000	30 000	-	-	-	-	-	-
54002	INFROUTRA - 2023/1	SECURISATION DES GORGES DE LUZ	11 000 000	-	5 500 000	500 000	4 500 000	500 000	-	-	-	-
54001	MOBILITES - 2023/1	GRAND PROJET SUD OUEST	2 400 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	1 920 000
54044	MOYGEN - 2023/1	CYBERSECURITE	1 000 000	500 000	-	-	-	-	-	-	-	-
54045				500 000	-	-	-	-	-	-	-	-
54015	TOURISME - 2023/1	MISE EN TOURIME RICE	313 000	100 000	213 000	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL			15 313 000	1 270 000	6 083 000	740 000	4 560 000	560 000	60 000	60 000	60 000	1 920 000

Clôture d'autorisations de programme

Ligne de crédit	Programme	AP Millésime/N°	Libellé AP	Montant d'AP à restituer	Montant des CP à restituer
	5PATRI	2012/1	Patrimoine privé	-	-
	5SUBPAST	2012/1	Pastoralisme	-	-
	5FDMD	2013/1	Fonds maitrise déchets	-	-
	5AEP	2017/1	Eau potable assainissement 2017	-	-
	5AEP	2017/2	Eau potable assainissement 2018	-	-
	AGRIENVI	2020/1	Eau protection captage	-	-
	SOLIDTER	2021/16	Aménagements urbains NPNRU	-	-
	7SUBDIV	2017/1	EHPAD SCAPA HORGUES	-	-
TOTAL GENERAL				0,00	0,00

Annexe 2 Maquette du budget principal 2023

Dépenses		560 960 186		Recettes		560 960 186				
Fonctionnement	415 664 798	DSD	178 575 600	IFER	1 700 000	Compensations fiscales	1 760 000			
		DCBN	10 177 162	Fiscalité directe et compensations		3 460 000	Fraction de TVA remplacement FB	86 500 000		
		DRM (dont PPP routier)	13 360 788	Fraction de TVA remplacement CVAE	9 800 000	TICPE (complémentaire)	3 800 000	FNGIR	7 683 763	
		DDL	9 778 390	Taxe d'aménagement	1 300 000	TSCA	54 500 000	Taxe finale conso. d'électricité	3 300 000	
		DRH	73 755 900	DMTO	35 000 000	DMTO péréquation	5 700 000	Diverses taxes	2 568 000	
		DGS		Fiscalité reversée et autres taxes		210 151 763	DGF	49 700 000		
		SDIS	12 680 000	DGD	1 800 000	DCRTP	8 700 000	Dotations		
		Intérêts de la dette bancaire (hors PPP)	2 500 000	Compensations principales RSA, APA et PCH		37 970 027	Fonds de solidarité (FSD) AIS	4 600 000		
		Régie Haut Débit	2 115 000	Dotation de compensation péréquée	7 388 813	Fonds Mobilisation Dépar. Insertion	1 300 000	Total compensation des AIS		
		DGS autres	9 666 307	Autres recettes sociales		7 955 000	Autres recettes		10 557 584	
		Dépenses imprévues	16 880 373	Excédent reporté		63 781 611	Sous-total réel fonctionnement		407 364 798	
		Sous-total réel fonctionnement		329 489 520	Ordre divers (reprise subv, tvx en régie...)	8 300 000	Total recettes de fonctionnement		415 664 798	
		Amortissements	25 200 000							
		Virement vers l'investissement	60 975 278							
		Total dépenses de fonctionnement		415 664 798						
Investissement	145 295 388	Ordre divers (reprise subv. tvx régie)	8 300 000	Virement depuis le fonctionnement	60 975 278	Amortissements	25 200 000			
		Ordre divers	3 000 000	Amortissements	25 200 000	Ordre divers	3 000 000	FCTVA	6 500 000	
		DCBN	31 186 028	Amendes de police	480 000	Dot. Soutien à l'Investissement Départemental (DSID)	2 381 880	DCBN		
		DDL	18 098 081	Dotation d'équipement des collèges		874 227	DCBN autres	2 122 983	DDL	411 000
		DRM (dont PPP routier)	27 767 244	Autres		274 375	DDL	411 000	DRM	470 000
		DSD	736 723	Dépenses imprévues		3 837 549	DGS autres	436 326	DGS autres	436 326
		DGS		PPI		85 000 000	Emprunt d'équilibre		10 000 000	
		Régie Haut Débit	3 100 000	Capital de la dette bancaire (hors PPP)	16 555 560	Revolving	2 666 667	Revolving	2 666 667	
		Autres	274 375	Solde d'investissement reporté	29 773 161	Neutralisation solde d'investissement reporté		29 777 027	Sous-total réel investissement	
		Dépenses imprévues	3 837 549	Sous-total réel investissement		133 995 388	Total recettes d'investissement		145 295 388	
		Total dépenses d'investissement		145 295 388						